



Les avions libyens, interceptés au Soudan, réussissent quand même à gagner l'Ouganda



Le GI est toujours populaire!

Une "bar-maid" sud-vietnamienne affiche, à Saigon, un large sourire lors du passage d'un soldat américain.

Aux Philippines

Le gouvernement proclame la loi martiale et arrête les leaders de l'Opposition

MANILLE (UPI, AFP) — La loi martiale a été proclamée aujourd'hui sur toute l'étendue du territoire des Philippines, a annoncé le général Alfredo Montoya, commandant en chef des forces de police de la région de Manille. Cette mesure du gouvernement des Philippines a été prise six heures après que des hommes en armes aient tenté d'assassiner le secrétaire à la Défense, M. Juan Ponce Enrile. Cet attentat a échoué parce que le ministre ne se trouvait pas à bord de sa limousine officielle, mais dans une autre automobile.

Les forces armées philippines ont occupé au cours de la nuit dernière les locaux des principaux journaux de Manille. Les stations de radio ont cessé brusquement leurs émissions. L'armée occuperait également le campus de l'Université des Philippines.

Le secrétaire général du parti libéral (opposition), le sénateur Benigno Aquino, a été arrêté par des agents du gouvernement, a annoncé la police de Manille.

Parmi les autres personnes arrêtées figureraient MM. Ramon Mitra et José W. Diokno, sénateurs de l'opposition, ainsi que M. Maximo Soliven, commentateur au "Manila Times", l'un des principaux quotidiens philippins, précise-t-on de même source.

A New York, pendant ce temps, le ministre des Affaires étrangères des Philippines, M. Carlos P. Romulo, affirmait que la loi martiale avait été proclamée dans son pays à cause du terrorisme. M. Romulo a rendu public le contenu d'un rapport jusqu'ici secret qui révèle la croissance et les buts des éléments subversifs aux Philippines. Il a précisé que le document avait été soumis au Conseil de sécurité interne des Philippines le 12 septembre, veille de son départ pour New York où il dirige la délégation de son pays à l'Assemblée générale.

M. Romulo, qui fut un des adjoints du général américain Douglas MacArthur au cours de la deuxième guerre mondiale, a déclaré que la fréquence des attentats et des enlèvements avait augmenté ces derniers temps dans la région de Manille, et que les insurgés contrôlaient certaines régions éloignées des Philippines.

Le document cité par M. Romulo indique par ailleurs que les insurgés, encadrés par le parti communiste des Philippines et l'armée nationale du peuple (maoïste), sont à l'heure actuelle en mesure de déclencher une guérilla et des actions de sabotage dans les régions urbaines, leur objectif principal étant la région métropolitaine de la capitale.

Le ministre a précisé que les insurgés avaient reçu au cours des derniers temps d'importantes fournitures d'armes, dont des lance-roquettes et des roquettes.

La tentative d'assassinat contre le secrétaire à la Défense s'est produite à Mandahiyong, dans la grande banlieue de Manille. Comme indiqué plus haut, M. Enrile n'était pas à bord de

son véhicule officiel, mais dans une voiture privée d'où il a aussitôt jailli avec son chauffeur pour ouvrir le feu sur les assaillants.

Comme on lui demandait pourquoi il ne circulait pas à bord de sa voiture officielle, le secrétaire à la Défense a déclaré qu'il agissait ainsi à chaque fois qu'il devait circuler le soir.

Elections en Allemagne le 19 novembre prochain

BONN (UPI) — Battu hier soir dans le vote de confiance du Bundestag par 248 voix contre 233, et une abstention, le chancelier Brandt est satisfait. Moins d'une heure après le scrutin, le président Heinemann a signé, comme le prévoit la constitution, le décret de dissolution du parlement et les électeurs vont donc être convoqués aux urnes le 19 novembre.

Cet artifice de procédure, qui était assuré de réussir dès lors que les ministres ne prenaient pas part au vote, était le seul moyen pour le chancelier d'en appeler au pays avant la date prévue pour juger sa politique. Il lui était en effet difficile de gouverner depuis que six députés de la coalition gouvernementale qui réunissent les sociaux-démocrates et les libéraux, avaient tourné casaque de sorte que majorité et opposition se trouvaient à égalité au Bundestag avec 248 députés chacune.

La constitution laissait au président Heinemann — social démocrate comme le chancelier — un délai de 21 jours pour prononcer la dissolution. S'il l'a immédiatement prononcée, c'est que l'opposition tout comme la majorité, confiantes l'une et l'autre dans le verdict des citoyens, sont éga-

lement favorables à ce que les élections se fassent le plus rapidement possible.

Le débat au Bundestag s'est prolongé pendant neuf heures. Le chancelier est intervenu pour souligner: "Ce qui se passe aujourd'hui ne concerne que de nouvelles élections et n'indique nullement qu'il y ait une crise de l'Etat comme le prétend l'opposition".

Le chancelier a insisté sur les succès remportés dans le domaine de la politique étrangères: ouverte à l'est, progrès dans la construction européenne. Il a aussi souligné, en s'appuyant sur les chiffres, les progrès réalisés dans les domaines économiques et financiers.

Bien entendu, tel n'est pas l'avis de l'opposition et l'ancien ministre des affaires étrangères chrétien-démocrate, M. Gerhard Schroeder, a déclaré au cours du débat que le gouvernement de M. Brandt était plus près que jamais de sa fin. "L'Allemagne, a-t-il dit, a besoin d'un meilleur gouvernement". Il est certain que la bataille électorale s'annonce rude pour la coalition au pouvoir. Celle-ci va donc s'efforcer de marquer quelques nouveaux points pendant les huit semaines d'ici le scrutin.

Après ce retrait, les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne plaident la cause d'un débat sur le terrorisme. Pékin et Moscou s'opposent au débat, même les Russes finirent par s'abstenir avec la Tchécoslovaquie...

L'Assemblée générale doit se réunir une ou deux fois aujourd'hui pour l'examen des recommandations de son bureau.

Dans les milieux onusiens, on s'attend à ce que la lutte soit très serrée là-dessus à l'assemblée. D'aucuns s'attendent à ce que la décision de débattre du terrorisme soit adoptée ou rejetée par un vote de 55 à 50 à peu près, dans un sens ou l'autre.

Le bureau a rejeté des objections d'Etats arabes et africains; et il a adopté sa décision à 15 contre 7 avec deux abstentions. Ces dernières sont le fait de l'URSS et de la Tchécoslovaquie. La Chine, l'Ethiopie, la Guinée, la Libye, la Mauritanie, Maurice et la Syrie ont voté contre. Pour: les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Canada, le Japon, Chypre, la Colombie, Haïti, le Paraguay, les Philippines, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, le Rouanda et l'Uruguay.

Le véhicule officiel n'était occupé que par un chauffeur et un garde du corps qui sont sortis indemnes de la fusillade. La voiture a été criblée de 20 à 30 balles d'armes automatiques.

Le chef de l'Etat ougandais, le général Idi Amine, a accueilli en personne à l'aéroport d'Entebbe les quatre cents militaires libyens qui, à bord des cinq avions partis jeudi de Khartoum où ils avaient dû se poser, ont atterri le même jour en Ouganda, apprend-on à Nairobi de source bien informée.

Les cinq avions libyens, qui avaient quitté Khartoum en faisant croire qu'ils retournaient à Tripoli, ont fait un détour et ont gagné l'Ouganda en volant à basse altitude, indique-t-on de même source.

La nouvelle de l'arrivée des cinq appareils est toujours tenue secrète à Kampala, mais elle semble être déjà connue à Dar es Salam, en Tanzanie, où les milieux proches de l'état-major y ont fait allusion hier soir, ajoute-t-on de même source.

A Kampala, le président Amine a déclaré hier à l'adresse des autres pays africains qu'ils ne devraient pas "perdre leur temps" à lui demander de cesser de combattre la Tanzanie, parce que ce n'était pas l'Ouganda qui avait entamé les hostilités.

"Nous n'avons attaqué personne, a-t-il dit. C'est le président Nyerere qui a envoyé des troupes pour aider les mouvements de guérilla qui attaquaient l'Ouganda sans provocation".

Le président Amine a ajouté qu'il y avait encore des combats près de Mutukula, sur la frontière avec la Tanzanie, sans en préciser le lieu exact. Il a déclaré que cette zone était encore aux mains des "envahisseurs", mais qu'il leur avait lancé un ultimatum pour qu'ils quittent le pays s'ils ne voulaient pas être détruits.

Le président ougandais a affirmé, d'autre part, qu'aussi longtemps que le président Nyerere poursuivra son agression contre l'Ouganda, les forces armées ougandaises frapperont la Tanzanie encore plus fort".

Le général Amine a ajouté que "quelques Asiatiques avaient été arrêtés à Mutukula, à la frontière, alors qu'il transportaient des armes destinées aux éléments des guérillas et aux forces tanzaniennes".

Guerre imminente? Selon certains observateurs, l'Ouganda et la Tanzanie seraient au bord de la guerre et les milieux politiques londoniens, en particulier, ne dissimulent pas l'inquiétude que leur inspire cette situation.

Le dernier événement en date est le bombardement par un avion ougan-

dais de la ville de Mwanza, la troisième agglomération de Tanzanie, située à 450 milles au nord-ouest de Dar es Salaam, sur les bords du lac Victoria. L'appareil s'est présenté à l'aube hier au-dessus de la localité encore endormie et a lâché ses bombes. Selon les informations en provenance de Mwanza, deux personnes ont trouvé la mort et dix-sept autres ont été blessées. Deux maisons ont été détruites.

Déjà mardi soir, à la suite de l'attaque perpétrée à deux reprises contre la ville de Bukoba, le président Nyerere avait fait savoir qu'il ne tolérerait aucune autre intervention des forces armées ougandaises contre le territoire tanzanien. L'affaire de Mwanza risque de mettre le feu aux poudres.

Le terrorisme à l'ordre du jour à l'ONU

NEW-YORK (PC, AFP, UPI) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim a vu sa position triompher hier soir alors que le bureau de l'Assemblée générale s'est prononcé pour l'inscription à l'ordre du jour de l'ONU d'un débat d'urgence sur la lutte contre "le terrorisme international".

Le bureau a rejeté des objections d'Etats arabes et africains; et il a adopté sa décision à 15 contre 7 avec deux abstentions. Ces dernières sont le fait de l'URSS et de la Tchécoslovaquie. La Chine, l'Ethiopie, la Guinée, la Libye, la Mauritanie, Maurice et la Syrie ont voté contre. Pour: les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Canada, le Japon, Chypre, la Colombie, Haïti, le Paraguay, les Philippines, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, le Rouanda et l'Uruguay.

Malgré que M. Waldheim ait ainsi eu le dessus, la lutte à ce sujet a de bonnes chances de reprendre en fin de semaine à l'occasion de l'étude par l'Assemblée générale des 101 recommandations de son bureau pour inscription à l'ordre du jour.

Peu avant le scrutin d'hier, M. Waldheim déclarait qu'il avait vainement tenté à huis clos de concilier les tendances divergentes.

Jeudi soir, le groupe africain avait annoncé qu'il chercherait à ce que la question du terrorisme soit éliminée de l'ordre du jour de cette année. Hier cependant, l'ambassadeur Radha K. Ramphul, de Maurice, annonçait au bureau qu'il retirait sa résolution parce que tous les membres du groupe africain ne s'entendaient pas à son sujet.

Après ce retrait, les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne plaident la cause d'un débat sur le terrorisme. Pékin et Moscou s'opposent au débat, même les Russes finirent par s'abstenir avec la Tchécoslovaquie...

L'Assemblée générale doit se réunir une ou deux fois aujourd'hui pour l'examen des recommandations de son bureau.

Dans les milieux onusiens, on s'attend à ce que la lutte soit très serrée là-dessus à l'assemblée. D'aucuns s'attendent à ce que la décision de débattre du terrorisme soit adoptée ou rejetée par un vote de 55 à 50 à peu près, dans un sens ou l'autre.

Le président ougandais a affirmé, d'autre part, qu'aussi longtemps que le président Nyerere poursuivra son agression contre l'Ouganda, les forces armées ougandaises frapperont la Tanzanie encore plus fort".

Le général Amine a ajouté que "quelques Asiatiques avaient été arrêtés à Mutukula, à la frontière, alors qu'il transportaient des armes destinées aux éléments des guérillas et aux forces tanzaniennes".

Guerre imminente? Selon certains observateurs, l'Ouganda et la Tanzanie seraient au bord de la guerre et les milieux politiques londoniens, en particulier, ne dissimulent pas l'inquiétude que leur inspire cette situation.

Le dernier événement en date est le bombardement par un avion ougan-

dais de la ville de Mwanza, la troisième agglomération de Tanzanie, située à 450 milles au nord-ouest de Dar es Salaam, sur les bords du lac Victoria. L'appareil s'est présenté à l'aube hier au-dessus de la localité encore endormie et a lâché ses bombes. Selon les informations en provenance de Mwanza, deux personnes ont trouvé la mort et dix-sept autres ont été blessées. Deux maisons ont été détruites.

Déjà mardi soir, à la suite de l'attaque perpétrée à deux reprises contre la ville de Bukoba, le président Nyerere avait fait savoir qu'il ne tolérerait aucune autre intervention des forces armées ougandaises contre le territoire tanzanien. L'affaire de Mwanza risque de mettre le feu aux poudres.

Déjà mardi soir, à la suite de l'attaque perpétrée à deux reprises contre la ville de Bukoba, le président Nyerere avait fait savoir qu'il ne tolérerait aucune autre intervention des forces armées ougandaises contre le territoire tanzanien. L'affaire de Mwanza risque de mettre le feu aux poudres.

Déjà mardi soir, à la suite de l'attaque perpétrée à deux reprises contre la ville de Bukoba, le président Nyerere avait fait savoir qu'il ne tolérerait aucune autre intervention des forces armées ougandaises contre le territoire tanzanien. L'affaire de Mwanza risque de mettre le feu aux poudres.

Les sondages d'opinion sont défavorables à McGovern

WASHINGTON (AFP) — Après une période de relative morosité, la campagne électorale aux Etats-Unis s'est soudain animée hier par suite de l'entrée simultanée en lice des deux candidats et de leurs co-équipiers respectifs.

Au Texas, le président Richard Nixon, qui avait fait campagne jusqu'à présent par personnes interposées, s'est efforcé personnellement cette fois de s'assurer l'appoint d'un grand Etat comptant 26 voix au collège électoral, et cela par le truchement partiel des "démocrates nixonniens" conduits par l'ancien secrétaire au Trésor John Connally.

De son côté, le sénateur George McGovern, le candidat démocrate, a déclaré que les "Gallups" (sondages d'opinion) américains qui le donnent comme battu d'avance allaient fouetter son ardeur polémique.

Repondant à Detroit aux attaques

Les USA doivent rester forts partout pour défendre la liberté

— Nixon

SAN ANTONIO (Texas) (AFP) — Le président Richard Nixon a affirmé hier soir que les Etats-Unis devaient demeurer forts partout dans le monde parce que dans le Pacifique aussi bien qu'en Europe ils étaient la seule puissance capable de défendre la liberté et la paix.

Dans une allocution prononcée devant 200 "Démocrates pour Nixon" réunis au ranch de l'ancien secrétaire au trésor John Connally, le président a révélé publiquement pour la première fois que sa décision de miner les ports du Nord-Vietnam et de reprendre les bombardements intensifs au-dessus du 17ème parallèle au mois de mai dernier avait provoqué "beaucoup de désaccords" au sein de son gouvernement, mais qu'il avait été énergiquement soutenu par M. Connally.

Précédemment, le président Richard Nixon s'est rendu hier sur la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique pour réaffirmer sa volonté de mener une "guerre mondiale" contre les trafiquants de drogue.

Comité créé à Beyrouth pour résoudre le litige palestinien

BEYROUTH (AFP) — Un comité de coordination libano-palestinien a été constitué en vue de régler les relations entre les deux parties, apprend-on hier de source autorisée.

De même source on indique que ce comité est composé d'officiels libanais et palestiniens.

La mission de ce comité, précise-t-on de même source, est de dégager les points d'accord qui préservent les intérêts des deux parties, et de veiller à leur application. Ces points d'accord porteraient sur le gel des activités des palestiniens dans le sud du Liban et

leur retrait des zones peuplées situées à proximité de la ligne d'armistice libano-israélienne.

Par ailleurs, il sera désormais interdit au Liban "d'imprimer, d'écrire, de publier, de diffuser, de posséder ou de transporter des publications portant atteinte à la sécurité".

Un arrêté dans ce sens a été publié hier à Beyrouth par le général Iskandar Ghanem, commandant en chef de l'armée libanaise. Le texte de cette décision, diffusé par l'agence nationale d'information, précise que toute infraction à cet arrêté, est passible de poursuite devant les tribunaux militaires.

Enfin, la volonté israélienne de mettre fin par tous les moyens à la menace terroriste a été le thème central d'un entretien d'une heure hier matin entre le ministre des Affaires étrangères israélien, M. Abba Eban et le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers.

"Le temps est venu de concentrer nos efforts sur la lutte contre les terroristes et pour la période à venir, nous allons nous consacrer surtout à éliminer cet obstacle", a dit à la presse M. Abba Eban en sortant des bureaux du secrétaire d'Etat.

"Nous devrions agir de concert et avec toute l'énergie nécessaire pour débarrasser le monde de ce problème", a-t-il ajouté.

Le ministre israélien des Affaires étrangères avait rendu visite au chef de la diplomatie américaine à l'occasion de sa présence aux Etats-Unis pour les travaux de l'Assemblée générale des Nations unies.

Référendum en Suisse sur les ventes d'armes

BERNE (AFP) — Le peuple suisse devra se prononcer demain sur une initiative constitutionnelle visant à interdire les exportations d'armes, de munitions, d'explosifs et de tout autre matériel militaire, "sauf vers les pays neutres d'Europe" (Autriche et Suède) et à leur usage exclusif.

C'est un scandale qui a déclenché ce mouvement contre les "marchands de canons". En 1968, on découvrait que la plus grande usine suisse d'armements, l'entreprise Buhrle, de Zurich, avait exporté illégalement des armes dans six pays frappés d'embargo par le gouvernement helvétique: l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Egypte, Israël, le Liban, et le Nigeria où la guerre civile faisait

notamment par certains mouvements religieux et les partis socialiste et communiste lançaient une initiative contre les exportations d'armes, et la maintenaient jusqu'au bout en dépit de la récente décision du gouvernement de renforcer la loi sur l'embargo concernant le matériel de guerre.

Les partisans de l'interdiction de toute exportation d'armes "veulent mettre fin à une hypocrisie". Leur position peut se résumer par cette déclaration du Consistoire des pasteurs de l'Eglise protestante genevoise: "La Suisse, pays de la Croix-Rouge, ne saurait jouer sur le double tableau de la fraternité humaine et du profit réalisé par quelques-uns dans le commerce des armes de guerre". Pour

eux, l'image de marque de la Suisse humanitaire est en jeu.

Ceux qui s'opposent à une telle interdiction minimisent pour leur part l'importance des exportations suisses d'armements: 101 millions de francs suisses par an, soit un demi d'un pour cent du marché mondial, évalué à vingt milliards de francs suisses. Ils avancent un autre argument: la Suisse a besoin pour sa défense nationale d'armes suisses que les industriels de la Confédération ne pourront fournir à des prix raisonnables que s'ils ont la possibilité d'en exporter.

Le tour de passe-passe avait été sévèrement jugé dans tous les milieux de la Confédération, et en 1970, le tribunal fédéral avait condamné le président-directeur général de l'entreprise zurichoise, M. Dieter Buhrle, et cinq de ses principaux collaborateurs, à des peines de prison allant de deux semaines à dix-huit mois.

A la suite de cette affaire, les groupements pacifistes de Suisse appuyés

940 Autos à vendre

RENAULT 1969, 35.000 miles, prix à discuter, 684-2372.
RENAULT 14, grand luxe 1968, bon état. Prix à discuter. Après 6 h 683-2729.
RENAULT 1968, R10, b'n marché, cause départ, très propre, 433.
Des Prairies, app. 4. Laval/Des Prairies.
RENAULT 8, 1967, automatique, radio, 17.000 miles; 6 pneus radiaux, vrai biou, 5650, 723-2989.
RENAULT 1966 à 1972, modèles R8, R10, R12, R14, 1966, 723-2925.
SA TELLITE Seabreeze Plus, 1971, 24.000 miles, comme neuve, propre, 645-7072.
STATION-WAGON, Buick 1966, 9 passagers, toit plastique, 5975, 524-6400, marchand.
STATION-WAGON, Chrysler 1972, comme neuve, 7.000 miles, 622-8405, 662-6028.
STATION Buick, Estate wagon 1970, particulier, tout équipé, 40.000 miles, comme neuve, \$2.500, 532-6961.
STATION-WAGON Ford 1969, 38.000 miles, V8, 390, prix discutable, 321-3076.
SUNBEAM Alpine, 70, 6.000 miles, femme propriétaire, cause transfert, 634-2026.
TERRA-JET, parfaite condition, très propre, 389-4181, vendeur.
THUNDERBIRD 1970, 2 portes, vitres, sièges électriques, stéréo, 25.000 miles, 681-8804.
TORINO GT 1971, totalement équipée, \$2.500 ou meilleure offre, 721-1262.
TORINO, G1, '70, tout équipé, propre, 33.000 miles, \$2.600, 669-7667.
TOYOTA Corolla 1972, 1600, 4 portes, 5175, 524-6400, marchand.
TOYOTA Sprinter 1970, automatique, 26.000 miles, \$1.300, 581-9831.
TOYOTA Corolla, 1972, 7 mois d'usage, excellente condition, doit vendre immédiatement, 781-2848.
TOYOTA Corolla 71, 4 cylindres, Inform, Jean, 721-2923.
TOYOTA 1971, Corolla, Sprinter Fastback, 4 vitesses, radio, bas mileage, 288-8947 membre IADA.
TOYOTA 1971, 21.000 miles, automatique, radio am-fm, pneus radiaux neufs, prix \$1.650, 232-7495.
TOYOTA Corolla, 1969, automatique, radio, 331-7948.
TOYOTA Celica sport 1972, hardtop, fm, pneus radiaux, presque neuve, impeccable, sacrilicieux, 332-2285, membre IADA.
TOYOTA 1971, Corolla, coupe, fastback, radio, excellente, 332-1903, membre IADA.
TOYOTA Sprinter 1970, en parfait état, \$1.300, 670-1832.
TOYOTA 1971, Corolla 1200, 4 vitesses, 4 pneus radiaux neufs, peinture neuve, \$1.100, 655-6561.
TOYOTA Corolla, 1600, coupé deluxe, 1972, tout équipé, pneus radiaux, 4 vitesses, \$2.200, soir: 655-7298.

940 Autos à vendre

TOYOTA Corolla, 1600, 1972, standard, 15.000 miles, \$1.000, 231-0225.
TOYOTA 1971, SPRINTER, 10.000 MILES, CONDITION A-1, 366-6674.
T.R.S. 1969, jaune, intérieur noir, 334-8168, ALIAN.
TRIUMPH Spitfire 1969, bon état, 5500, 272-8285.
TRIUMPH GT-4, 1968, très bonne condition, 321-5534.
VALIANT 100, 1968, 4 standard, radio, 31.900 miles \$550, 735-4908.
VALIANT 1966 Signet, hardtop 2 portières, siège baquet, console, cette voiture est comme neuve, \$750, 678-2295.
VALIANT Signet 88, automatique, servodirection, servofreinage, parfait état, jour 872-3364, soir 234-3666.
VALIANT '64, en ordre, moteur neuf (2 ans) \$300, 352-3563.
VAUXHALL 1966, en bon état, \$150, 371-6848.
VEGA 1972, standard, 4 vitesses tout équipée, \$2250, Ripaud, 1-236-7477.
VIVA 88 de luxe, automatique, mécanique A1, belle peinture, pneus neufs, 550, 679-9420 jour.
VOLKSWAGEN 1969 2 portes, très propre, 21.000, 8900, 338-1665, concessionnaire.
VOLKSWAGEN 1970, 2 hivers, parfait état, radio, \$1.250, 486-4818.
VOLKSWAGEN 1970, excellent état, bas mileage, nombreux extra, 576-4545.
VOLKSWAGEN 1968, articles de ménage et vêtements cause décès, 521-8368.
VOLKSWAGEN 1967, deluxe, radio, 64.500 miles, \$450. Après 6 p.m., 661-2427.
VOLKSWAGEN 1969, 1200 radio, bonne condition, 847-6510.
VOLKSWAGEN 1965, radio, chauffe-rette, propre, en bon état, aubaine, particulier, 739-2541.
VOLKSWAGEN, 70, sedan 1600, automatique, 30.000 miles, 279-2727.
VOLKSWAGEN, Camper, 1969, inter, 1-265-3677 à 8 h a.m.
VOLKSWAGEN 1965, n'ouveau à moteur, nouvelle peinture, freins neufs, pneus neufs, \$450, 271-4418.
VOLKSWAGEN fastback parfaite condition, très propre, après 6 heures, 524-7303.
VOLKSWAGEN 1969, très bonne condition, bas mileage, 270-3677.
VOLKSWAGEN camionnette 1964, mécanique A-1, 4 pneus neufs, 5000, 522-0513, 351-3337.
VOLKSWAGEN 1969, radio, am-fm, chauffe-rette à gaz, pneus flamant noirs blancs. Très propre, 849-2921, membre IADA.
VOLVO 1425, 1969, AM, FM, très bonne condition, 384-0652.
VOLVO 1225, 1967, standard, pneus neufs, radio, excellente condition, 688-9625, 41, Lacombe, 5139 Notre-Dame.
VOLVO 1968, 1445, 4 portes, 4 vitesses, 31.000 air, climatisé, radio, verte, \$1.425, 733-8488, Beverly.
VOLVO 1972, sedan, flamant neuve, prix fin saison, Maurice Héroux Auto, 764-1122.
VOLVO 132 GT, 1968, Michelin, koni, console, prix à discuter, 324-4605.
VOLVO 1225 '68, A1, \$1.000, 843-3697.
VOLVO 1972 VOUS INTERESSE? Pour une transaction hors-pair, visitez Maurice Héroux Automobiles, 4035 Bannantyne, Verdun, 766-4122.

NOS PRIX D'AUBAINE FONT NOTRE RECLAME
TEL QU'ILLUSTRE
TOUT NOYER 36 x 72
Ord. \$210 MAINTENANT \$130
TOUT NOYER 30 x 60
Ord. \$190 MAINTENANT \$110
FAUTEUILS PIVOTANTS INCLINABLES
TEL QU'ILLUSTRE
TOUT NOYER 36 x 72
Ord. \$200 MAINTENANT \$125
TOUTES CES MEUBLES sont neufs
FAUTEUILS PIVOTANTS INCLINABLES
TEL QU'ILLUSTRE
Ord. \$97,75 MAINTENANT \$64,95
Ord. \$89 MAINTENANT \$59,95

Ameublement de bureau M. Edery Ltée
SALLE D'EXPOSITION
8235 Ave. Mountain Sights Tel: 737-2460
Stationnement gratuit pour nos clients. En face, à la station-service Gulf

ENCAN
LA CURATÈLE PUBLIQUE, 2305 est, rue Laurier, 2305, 4.
District de Montréal, Province de Québec.
SAMEDI LE 30 SEPTEMBRE 1972 À 10 HEURES DE L'AVANT-MIDI, À L'ADRESSE CI-HAUT SPÉCIFIÉE SERONT VENDUS AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, LES EFFETS CI-APRÈS MENTIONNÉS:
GARDE-ROBES — PNEUS D'AUTOS — ENJOUILVEURS — T.V. ET RADIOS — POÈLES ELECT. — RÉFRIGÉRATEURS — FOURNAISE À L'HUILE — MACHINE À LAVER — TABLES — COMMUNES — CHAISES — LITS — OUTILS — SETS DE SALON, CHAMBRE À COUCHER ET CUISINE — TAPIS — QUELQUES BIJOUX — EFFETS DIVERS — ETC. — CARTONS, VALISES ET MALLES REMPLIS D'EFFETS DIVERS, ETC.
HEURES DE VISITE: 9 a.m. à 10 a.m. Samedi le 30 septembre 1972.
TERMES: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, ce 23e jour de septembre 1972

ENCAN SANS RÉSERVE
Equipement d'entrepreneurs
Le jeudi 28 septembre 1972
à 9 h. 30 heure avancée de l'Est, à Montréal (Québec)
AVIS. CETTE VENTE SE FAIT POUR LE COMPTE DE LA MÉGANTIC CONSTRUCTION (1966) INC. DE LAVAL (MONTRÉAL) QUI ABANDONNE LES AFFAIRES DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC ET McNAMARA CORP. LTD. LA VENTE SE FERA AUX CARRIÈRES DE MEGANTIC CONSTRUCTION AU 190 MONTEE MASSON (ROUTE 18) À LAVAL, TOUT PRES DE TERREBONNE (QUÉBEC). ELLE COMPRENDRA:
TRACTEURS CHENILLES: Cat D9G, D8H, D7E, D6C et D4D, défonceuse, treuils et "CCU", CHARGÈUSES SUR ROUES: Mich 175, 1969; Hough H120C, 1968; Cat 966B, 1966; Mich 125, 1964 et d'autres NIVELEUSES AUTOMOBILES: Cat 14D, et 12E, Adams 550, CHARGÈUSES SUR CHENILLES: Cat 977K et 977H, DECAPEUSES: (4) Cat 631B, 1965; Terex S24, 1964; Cat 463 et autres, CAMIONS HORS-ROUTE: (10) IHC 65R Payhauer 1965-1967; (2) Euclid R12, 1965; CAMIONS ET REMORQUES GMC 9500-70; (10) IHC F2000D, 69; (6) Mack B61, 66 et nombre d'autres; remorque à graver, remorque à plate-forme de 50 à 80 tonnes; EQUIPEMENT PNEUMATIQUE: IR CM 150, 1966; CP900 GRUES: (3) Marion 101M, Linn 604, Bay City 71, 60 et 45, LKB 160, vaste gamme d'accessoires; DIVERS: Equipement sur béton, équipement de compactage; Groupes électrogènes; Soudeuses; Pompes; Debusqueuses et plus de 200 pièces d'équipement et de réparation et de petite usine.
VISITE PRÉALABLE du 22 au 27 septembre.
TELEPHONES SUR LES LIEUX: Après le 5 septembre: (514) 666-1484 ou 1694.
POUR RECEVOIR UNE CIRCULEAIRE GRATUITE COMMUNIQUER AVEC:
Les Encanteurs d'Équipement au Canada
STEWART AUCTIONS
Division de STEWART EQUIPMENT CO. LTD.
1 Greensboro Drive, Rexdale, Ontario
Tel. (416) 249-7393 Telex 06-965560

ENCAN PUBLIC
La succession de
TECHRIDA MACHINE SHOP
(par suite du décès du propriétaire)
sera vendue en lots détaillés sans réserve au
10555 HENAUT, MONTRÉAL-NORD
le mardi matin à 10 h. 30 précises
le 26 septembre 1972
La plus grande partie de cet équipement avait été récemment acquis et se trouve en excellent état.
BRIDGEPORT MILLING, INDOMA UNIVERSAL MILLING, NOVA HIGH PRECISION HIGH SPEED INTERNAL GRINDER, SOUTH BEND LATH, LELAND GIFFORD DRILL WITH LARGE TABLE, VERTICAL MILL, BAND SAW DO ALL TYPE, KALAMA 200 HORIZONTAL BEND SAW, BLOW PUNCH PRESS 20 TON, REID HYDRAULIC SURFACE GRINDER 6' x 18" WITH MAG CHUCK, FURNACE ELECTRIC HEAT TREATING, INSPECTION MATERIALS, HEIGHT GAUGES, ETC. COMPRESSOR, CHAIN BLOCKS, OFFICE EQUIPMENT, JONES & LAMSON COMPARTOR, DIVIDING HEAD, BORING HEAD, VISES, TABLES, HYSTER 5 TON CRANE, ETC. ETC.
CONDITIONS. Au comptant ou par chèque certifié.
VISITE PRÉALABLE des 8 h. le matin de la vente
VENTE À L'ENCAN PAR
ALEX DAVIS & ASSOCIATES INC.
5810, COTE DE L'ESSE, MONTRÉAL, P.Q.
TEL. (514) 342-2023
Services comptés de ventes à l'encan aux particuliers et industriels
ENCANTEURS LICENCIÉS

Êtes-vous observateur?
SOLUTION
1) Oreille du centaure modifiée.
2) Un revers indique sur sa manche droite.
3) Patte postérieure droite du centaure complétée.
4) Sous la queue du centaure, un piquet incomplet.
5) Sur le dos du centaure, clôture incomplète.
6) Pied du panneau de signalisation plus court.
7) Fenêtre de gauche complétée en haut du panneau.
8) Cheminée de la maison de droite complétée.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
AGARY INC., constructeurs, corps politique légalement incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 2997 Chemin Chambly, Longueuil, P.Q.
AVIS est par les présentes donné que AGARY INC. a fait cession le 15 septembre 1972 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 octobre 1972 au bureau du Secrétaire Officiel, 10 est, Notre-Dame, Montréal, Province de Québec, à 10 h 15 de l'avant-midi.
Date de Montréal, le 19 septembre 1972
ARMAND GAGNON, Syndic.

Bureau de:
MERCURE, BELIVEAU, GAGNON, MARTIN ET PERRAS,
804 Tour de la Bourse,
Place Victoria,
Montréal 115, Que.
Tel.: 878-2841

SANS RÉSERVE
VENTE À L'ENCAN
le mercredi 27 septembre 1972 à 10h.
Montréal (Ville de Laval) Québec
(ANGLE DES BOULEVARDS LABELLE ET RENAISSANCE)
Pour le compte de: ATOMIK CONSTRUCTION — HAWKESBURY LOUISBURG CONSTRUCTION — MONTRÉAL LAPOINTE CONSTRUCTION — MONTRÉAL et autres

LISTE PARTIELLE SEULEMENT
GRUES SUR CHENILLES: 56R Erie 228 avec treuil et ratonacabuse • 61 Intely K12.
GRUES AUTOMOBILES: Kohler 25 tonnes • 61 B. Erie 15 tonnes, orne sur camion hydraulique, treuil 5T, montée sur tandem CCC, 6 roues motrices, porte-câble à commande hydraulique.
PELLE RETRO SUR CHENILLES: 80 Link-Belt 608R, pelle ratonacabuse de 3 verges avec deux de pelle.
CHARGÈUSES SUR CHENILLES: 86 Cat 977H direction à pédale, 2 1/2 verges, avec hydraulique lateral • 85 A.C. HD30 • 3 verges • 84 A.C. HD60 • 1/2 verge • (2) 58 Cat 977 • 2 1/2 verges • A.C. HD10 • Cat 85.
DOZERS SUR CHENILLES: 86 Cat D7-17A avec dozer "A" hydraulique • 85 A.C. HD21 avec dozer "A" hydraulique • 85 A.C. HD18 avec dozer "A" hydraulique • A.C. HD21A avec dozer "A" hydraulique.
CHARGÈUSE RETRO CAVEUSE, TRANSMISSION ARRIÈRE: 69 M.F. 302 • 87 Ford 6500 • 65 • Dera 500.
CHARGÈUSE, TRANSMISSION ARRIÈRE: 69 Mich. 75A Ser 32 verges • 84 A.C. 1140, verges, 4 avec entraînement mécanique • 84 Mich. 275 Ser 2, avec benne à verges • 82 Mich. 275 Ser 4, avec benne à verges • 82 et 80 Mich. 175A Ser 1, 2 • 2 verges • 60 Mich. 275 Ser 1, 4 • verges • 59 A.C. 1162 verges.
NIVELEUSES AUTOMOBILES: Cat 12E Ser 70D • 80 Wabco 4D avec servodirection, avec escabeau à 11 degrés • 58 A. Western 9818 Ser 1 avec aie à pelle • 80 Mich. 4206 avec servodirection et lame de 32" • Adams 512 et 550 avec servodirection et servofreins • 85 Cat 118D avec servodirection, servofreins hydraulique • Adams UD 16 avec servodirection servofreins à 8 degrés, lame de 12".
EXCAVATEUR GRADALL: 56 mod. 60 monte sur tracteur C.C.
BÉTONNIÈRES MOBILES: (10) 160 et 159 Canada Crane transporteur, mod. 6575.
CAMIONS tandem avec essieu arrière 32.000 livres, avec mélangeurs Rex 61 • verges • (2) 63 White Camions tandem mod. W42845 avec mélangeur London 7 verges, 67 Jean-10 verges.
ROULEAU VIBRATEUR: Nouveau Esak 1970 mod. VRS4RE automateur 54" • 20 tonnes.
MODULATEUR: Homeo 9 automateur • FARDIER King 35 tonnes • PALETTES D'ENTRÉPOSAGE: 844 force en T.
CENTRALE ÉLECTRIQUE: Cat D330, disque double, commande par prise de force, 24v, démarrage direct.
COMPRESSEURS D'AIR PORTATIFS: 35 C.P. 400 RPM rot. md. par 68M71 • 58 Dera 900 RPM rot. md. par diesel GM • Jager 29 C.P.M. piston md. par moteur à essence • 4 cylindres.
TRACTEURS TANDEM: Autocar 60 moteur Cummins 200 5/8 3 vitesses • Mack 65 BRT • moteurs Cummins 250 3/4 3 vitesses.
TRACTEURS 6551E SIMPLE: Mack 61 842 moteur gas 6 cyl transmission 8 rapports, 2 vit. point avant, freins pneumatiques • Mack 56 8807 mod. par 8 cyl. transmis. 5 rapports, 2 vit. point arrière, freins pneumatiques • Mack 56 882X moteur gas 6 cyl. transmis. 3 rapports, 2 vit. point arrière, freins pneumatiques • IHC 1800 moteur VR, transmis. 5 rapports, 2 vit. point arrière avec transmission à 8 vitesses • 12000 mod. 18 • à bécule.
CAMIONS À BASCULES: GMC 700 Series 63, tandem à bécule, point arrière 34009 • 63 mod. V8, transmission Spicer 5 x 4.
CAMIONS CITIZENS: Mack 62 7100 1300 gal avec comp. camions citiens Mack 600 et IHC 1100.
CAMIONS: Mack 600 62 avec Pommel Point GMC 82 essieu simple, moteur essence V8 lire avec sablière Bedford et accessoire pour déneigement Double 100 63 capotière à bande fond 1968 89 tandem point arrière 3 tonnes, Heisterger 490, 87 • Runabout.
CAMIONS DE DÉNEIGEMENT: Scania essieu simple avec accessoires de déneigement, moteur 6 cyl. avec transmission à 10 rapports • W.D. M. 10 essieu simple, moteur Buda 6 cyl. transm. 5 rapports lire avec accessoires pour déneigement avant et lateral.
CHARGÈUSES DE NEIGE: Pick-up 88 Grinnel, course 36".
SOUFLEUSES DE NEIGE: Scania Sator motor Buda 8 cyl. Moteur camion essence V8 • 1 tonne fond 1968 89 tandem point arrière 3 tonnes, Heisterger 490, 87 • Runabout.
MAISONS MOBILES: Pyramid 87 60 • 12 • Main mobile Adams 10 pieds.
BUREAU AUTOMOBILES, Etc. 38 • 10 • avec tonnerre (2) • NOUVEAUX • camionnette Pick-up avec 2 essieux tandem 2 axes, DIVERS: Grèdes Cam & Dig, Dées à stériliser, etc.

WILSON'S AUCTIONEERS
3427 Woffordale Road, Mississauga (Toronto), Tel. (416) 270-0022
2132 Crocus Rd. N.W., Calgary, Tel. (403) 262-5719
TÉLÉPHONEZ, ÉCRIRE OU TÉLÉGRAPHER POUR OBTENIR LA BROCHURE COMPLÈTE

POUR VOS BESOINS
CHARIOTS ÉLÉVATEURS À FOURCHE USAGÉS de qualité
gazoilne, propane, électrique, pneus solides ou pneumatiques, appelez Bert Brunet.
J. H. RYDER MACHINERY COMPANY EASTERN LTD.
697-3471
AVIS PUBLIC
AVIS public est donné par les présentes que Gaz du Québec, Inc., a demandé à la Régie de l'Électricité et du Gaz de l'autoriser d'emprunter au moyen de billets à ordre payables à demande à un taux d'intérêt n'excédant pas 9% par an de Northern and Central Gas Corporation Limited des sommes ne dépassant pas \$2,000,000. Le produit net de ces emprunts doit servir à rembourser les frais de construction du gazoduc de transport de gaz qui a été autorisé par l'Ordonnance G-74 de ladite Régie en date du 26 mai 1972.
Toute personne désirant obtenir copie de la demande ou ayant des représentations à faire au sujet de ladite demande, devra s'adresser à la Régie de l'Électricité et du Gaz, 2100, rue Drummond, Montréal 107, dans les sept (7) jours de la date de publication des présentes. Montréal, ce 21e jour de septembre 1972.
Par: C. ANTAKI, Secrétaire
Gaz du Québec, inc.

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS
Dans l'affaire de la faillite de:
DAME DIANE LALIBERTÉ GAUDREAU «BOULIQUE MARIE-FRANCE ENRG.»
2240, chemin Chambly, Longueuil, Que.
Des soumissions accompagnées d'un chèque visé, représentant 20% de l'offre à titre d'arrhes, seront reçues au bureau du syndic soussigné jusqu'à VENDREDI, le 29 septembre 1972, à 10:30 heures de l'avant-midi, pour l'achat en bloc ou en lots séparés, des actifs ci-après mentionnés:
LOT No 1) VÊTEMENTS POUR DAMES, comprenant: robes, chapeaux, chandails, etc. ÉVALUÉE \$5,533.84
LOT No 2) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE MAGASIN, comprenant: caisse enregistreuse, comptoir vitré, bureau, classeurs, etc. ÉVALUÉE \$1,243.00
CONDITIONS DE VENTE
1) Seules les enveloppes scellées portant la mention «SOUMISSION — DAME DIANE LALIBERTÉ GAUDREAU» seront considérées.
2) Comptant ou à tels termes acceptables aux inspecteurs et au syndic, qui se réservent le droit de rejeter toutes les soumissions.
3) Toutes taxes découlant de la vente des actifs seront à la charge de l'acquéreur.
4) Les prix d'inventaire prévaudront pour tout ajustement de quantité.
5) Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les biens et aucune garantie, sous quelque forme que ce soit, ne peut être fournie.
6) Les acquéreurs devront prendre possession des actifs à leurs frais, sans aucune garantie de la part du syndic.
INSPECTION DES ACTIFS
Les actifs pourront être examinés MARDI, le 26 septembre 1972, entre 12:00 et 4:00 heures de l'après-midi au 2240, chemin Chambly, Longueuil, Que.
OUVERTURE DES SOUMISSIONS
L'ouverture des soumissions aura lieu VENDREDI, le 29 septembre 1972, à 10:30 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné.
Les soumissionnaires sont invités à assister à cette assemblée. Sur demande, copie de l'inventaire peut être obtenue en payant les frais.
Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec le bureau du syndic soussigné.
Date de Montréal, ce 23ième jour du mois de septembre 1972.
DONALD BOUCHARD, C.A. Syndic

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS
Dans l'affaire de la faillite de:
RESTAURANT VAN HORNE INC., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 1208, rue Van Horne, Outremont, Montréal.
Des soumissions seront reçues au bureau du syndic soussigné, jusqu'à LUNDI, le 2ième jour d'octobre 1972 à 11:00 heures de l'avant-midi, pour l'achat en bloc des actifs ci-après mentionnés:
Lot No 1 Inventaire de marchandises \$91.73
Lot No 2 Mobilier et équipement de restaurant \$181.00
INSPECTION DES ACTIFS:
Les actifs pourront être vus, LUNDI, le 25 septembre 1972 entre 12:00 heures et 10:00 heures de l'après-midi en s'adressant à la place d'affaires de la compagnie au 1208, rue Van Horne, Outremont, Montréal.
CONDITIONS DE VENTE:
a) Seules les enveloppes scellées portant la mention «RESTAURANT VAN HORNE INC.» seront considérées.
b) Un dépôt de 20% à titre d'arrhes, par chèque visé ou mandat, devra accompagner chaque soumission, le solde devenant dû et exigible sur acceptation ou à tels termes acceptables au syndic et aux inspecteurs.
c) Le syndic et les inspecteurs se réservent le droit de rejeter toutes les soumissions.
d) Les prix d'inventaire prévaudront, les plus et les moins à être ajoutés sur cette base.
e) Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les actifs et aucune garantie sous quelque forme que ce soit, ne peut être fournie.
f) Les acquéreurs devront prendre possession des actifs, sur place, à leurs propres frais, sans aucune responsabilité de la part du syndic.
g) Toutes taxes découlant de la vente des actifs seront à la charge de l'acquéreur en plus du prix d'achat.
h) Copie de la liste d'inventaire sera disponible sur demande, aux frais du demandeur.
OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Les soumissions seront ouvertes à 11:00 heures de l'avant-midi, LUNDI, le 2ième jour d'octobre 1972, au bureau du syndic soussigné. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.
RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS:
Pour des informations additionnelles concernant les actifs ainsi que concernant le BAII, prière de communiquer avec le syndic.
Date de Montréal, ce 23ième jour de septembre 1972.
JACQUES HUARD, C.A., Syndic

Bureau de:
MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS,
507, Place d'Armes, Suite 1207,
Montréal 126, Que.
Téléphone 288-5101

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE THIBAUT (1972) LTÉE
AVIS
AVIS est par la présente donné que Pierre Thibaut (1972) Ltée, une compagnie nouvellement incorporée ayant son siège social à Pierreville, Province de Québec, et étant une subsidiaire à part entière de Palmer Industries Ltée, négocie présentement l'achat de l'actif de Pierre Thibaut (Canada) Ltée (en faillite).
La nouvelle compagnie entend ouvrir le commerce jusqu'ici opérée par Pierre Thibaut (Canada) Ltée.
DATE à Montréal, ce 20ième jour de septembre, 1972.
MAURICE J. BOURGALTY, Président.
PIERRE THIBAUT (1972) LTÉE, Syndic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
No 11 000880 72
SURINTENDANT DES FAILLITES (EN MATIÈRE DE FAILLITE)
No 035080
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PIERRE THIBAUT (CANADA) LTÉE, corps politique ayant son siège social à Pierreville, district de Richelieu, dans la province de Québec, et une place d'affaires au 8250 avenue Edison, ville d'Anjou, dans le district de Montréal, province de Québec.
DEBITAIRE
AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que Pierre Thibaut (Canada) Ltée de Pierreville, district de Richelieu, province de Québec, est présente devant le syndic soussigné pour la tenue de la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'octobre, 1972 à 10:00 heures de l'avant-midi au bureau du sequestré officiel au Palais de Justice, 10 est rue Notre-Dame, dans la Cité de Montréal, province de Québec.
Date à Montréal, ce 20e jour de septembre, 1972.
R. V. BARNETT, syndic
Bureau de:
MERCURE, BELIVEAU, GAGNON, MARTIN ET PERRAS,
804 Tour de la Bourse, Place Victoria,
Montréal 115, P.Q. — Tel.: 878-2841 (514)

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
M. SIMON BEDARD, publiciste, ayant demeuré au 221, rue Calixa-Lavallée, Boucherville, Qué., et demeurant au 8310, boul. Haut-de-Anjou, Ville d'Anjou, Qué.
AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 20ième jour de septembre 1972, que la première assemblée de ses créanciers sera tenue le 11ème jour d'octobre 1972, à 10:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Sequestré officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Qué.
Date de Montréal, ce 23ième jour du mois de septembre 1972.
DONALD BOUCHARD, C.A., Syndic

Bureau de:
MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS,
507, Place d'Armes, Suite 1207,
Montréal 126, Que.
Téléphone 288-5101
VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE
APPEL D'OFFRES
DÉNEIGEMENT
La Ville demande des soumissions pour:
Soumission No. DÉNEIGEMENT (3 ans)
Toute soumission, quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, doit se trouver physiquement, le jour fixe pour son ouverture, le 10 octobre 1972, sous pli cacheté, entre les mains du secrétaire administratif, à son bureau, chambre 202, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, avant l'heure de midi indiquée par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans le bureau du secrétaire administratif.
On obtiendra les cahiers des charges et les formules de soumission au bureau technique du service de la Voie Publique, 1400, rue des Carrières, téléphone: 872-3534 à compter du 25 septembre 1972. Le tout sera obtenu sur remise d'un chèque visé, non remboursable de \$10.00 (pour chaque exemplaire), payable à l'ordre du Directeur du service des Finances de la Ville de Montréal.
Hôtel de Ville, LE GREFFIER DE LA VILLE
Montréal le 22 septembre 1972. MARC BOYER, C.R.

AVIS JURIDIQUE
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES FAILLITES
AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS
DANS L'AFFAIRE DE: S.L. CAPLAN ET N.H. CAPLAN
1242, rue Peel, Montréal 110, Québec.
Des soumissions scellées, accompagnées d'un chèque visé représentant le 10% du montant de la soumission et portant la mention "Soumission S.L. Caplan et N.H. Caplan" seront reçues aux bureaux du syndic, Peter A. Lawrence, 630 ouest-boul. Dorchester, suite 2654, Montréal, P.Q. jusqu'au mardi 24 octobre 1972 à 16 heures, pour l'acquisition des actifs ci-après:
Les créanciers successoraux, titres et intérêts aux actifs suivants:
LOT No 1 — Intérêt indivis dans terrain à Kirkland, P.Q. d'environ 1,200,000 pieds carrés, zonage résidentiel, commercial et industriel et partiellement desservi pour construction immédiate.
LOT No 2 — Terrain à Ville d'Anjou, P. Québec, d'environ 50,000 pieds carrés, tous services, zonage pour édifices d'appartements.
LOT No 3 — Terres à St-Jean, P.Q. d'approximativement 6,500,000 pieds carrés, zonage pour logements unifamiliaux et pour la construction immédiate.
LOT No 4 — Terres à Windmill Point, P.Q. d'environ 30,000,000 de pieds carrés, services existants sur partie seulement et convenant à la construction immédiate.
Il est possible d'obtenir quelques ou tous détails qui seraient requis par des soumissionnaires spécifiques en communiquant avec les bureaux du syndic pendant les heures d'affaires.
Tous les soumissionnaires devront spécifier les montants soumis pour chacun des lots séparément.
L'on se n'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.
Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs ont inspecté les actifs et aucune garantie, sous quelque forme que ce soit, ne peut être fournie.
OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes à 16 heures le mardi 24 octobre 1972 au bureau du syndic.
Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.
Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau du syndic.
Le syndic:
PETER A. LAWRENCE, C.A.

Bureau de:
McDonald, Currie & Co.,
630 ouest-boul. Dorchester,
Suite 2654,
Montréal 101, P.Q.
866-6331

SOUMISSIONS DEMANDÉES
Dans l'affaire de:
PRINTING CRAFTSMEN INC.,
Imprimeurs,
8425, Le Croust,
St-Leonard, P.Q.
Des soumissions sous enveloppe scellée, portant la mention "SOUMISSION PRINTING CRAFTSMEN INC." et accompagnées d'un chèque certifié, représentant 20% de la soumission, à titre d'arrhes, seront reçues au bureau du syndic soussigné, jusqu'à VENDREDI, le 29 septembre 1972, à MIDI, pour l'achat des actifs ci-après décrits, en bloc ou en lots séparés.
LOT No 1 — Papier, enveloppes, etc., au comptant et sujet à ajustement étant donné que le commerce est en opérations. \$ 4,749.25
LOT No 2 — Machinerie et équipement (fabrique de liens) \$ 8,315.00
LOT No 3 — Machinerie et équipement (sujet à ajustement commercial) de \$80,000.00 \$ 6,200.00
LOT No 4 — Mobilier et équipement de bureau. \$ 1,284.00
LOT No 5 — Outils et accessoires d'atelier. \$ 2,097.00
LOT No 6 — Brevets, valeur aux livres. \$ 6,478.81

LE COMMERCE EST EN OPÉRATIONS
INSPECTION DES ACTIFS
L'inspection des Actifs pourra être faite sur les lieux, MARDI le 26 septembre 1972, entre 1 heure de l'après-midi et 5 heures de l'après-midi.
CONDITIONS DE VENTE
1 — Comptant ou à tels termes acceptables au syndic et aux inspecteurs.
2 — Le syndic et les inspecteurs se réservent le droit de rejeter toutes les soumissions.
3 — Seules les enveloppes scellées portant la mention "SOUMISSION PRINTING CRAFTSMEN INC." seront considérées.
4 — Les prix d'inventaire prévaudront, les plus et les moins à être ajoutés sur cette base.
5 — Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les actifs et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie.
6 — Les acquéreurs devront, dans les trois jours de l'acceptation de l'offre, prendre possession des actifs sur place, à leurs propres frais, sans aucune responsabilité de la part du syndic.
7 — Toutes taxes découlant de la vente de ces actifs seront à la charge de l'acquéreur, en plus du prix d'achat.
8 — Copie de la liste d'inventaire seront disponibles sur demande au préalable, aux frais du soumissionnaire.
OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes à MIDI, le 29 septembre 1972, au bureau du syndic. Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.
Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec le bureau du syndic soussigné.
ARMAND GAGNON, Syndic

Bureau de:
MERCURE, BELIVEAU, GAGNON, MARTIN ET PERRAS,
804 Tour de la Bourse, Place Victoria,
Montréal 115, P.Q. — Tel.: 878-2841 (514)

L'ovniologie, science qui passionne de plus en plus les "soucoupistes" de la Belle province

Le problème des objets volants non identifiés (OVNI) occupe de plus en plus, surtout depuis ces cinq dernières années, l'esprit des Québécois. A titre privé ou réunis en associations francophones ou anglophones, des gens de plus en plus nombreux, les campagnes comme des villes, consacrent leur temps de loisirs à toutes sortes d'activités qui touchent cette nouvelle science, l'ovniologie. Selon l'AFFA, une revue québécoise qui traite ce sujet, les soucoupistes — c'est ainsi qu'on appelle ceux qui s'intéressent aux OVNI — atteindraient actuellement le chiffre de 60,000 dans la Belle Province.

L'évolution, dans ce domaine, est flagrante. Il suffit de jeter un coup d'oeil (nous le ferons un peu plus loin) sur l'organisation qui régit désormais cette étude. Autre évolution: aujourd'hui, les soucoupistes ont complètement abandonné la lutte qui les a opposés, ces dernières années, à leurs détracteurs.

Textes de : Jean-Claude TRAIT

Fi à la moquerie et à l'incrédulité!

Pour eux, cette lutte n'était qu'une perte de temps. Pour eux, peu importe la moquerie et l'incrédulité de certains de leurs contemporains. Ils y croient dur comme fer; certains ont même observé à plusieurs reprises ces phénomènes, pour le moins étranges, ce qui n'a fait que renforcer leurs convictions.

Sans pour cela abonder précipitamment dans leur optique — c'est le droit de chacun de demeurer sceptique — il faut quand même reconnaître leur assiduité et leur travail que ne paie aucune compensation... si ce n'est que le plaisir d'avancer à tout petits pas dans un domaine inconnu et mystérieux.

Un Montréalais, M. Claude Mac Duff, membre de la Société (québécoise) de recherches sur les phénomènes mystérieux (SRPM) nous a donné cette définition de l'ovniologie:

Tout une tâche...

"Cette étude a pour objet la recherche, la compilation, le rapprochement, etc., de multiples cas, faits, événements et problèmes connexes se rapportant aux OVNI (objets volants non identifiés). On emploie aussi les termes ESPI (engins spatiaux de provenance inconnue), MOC (mystérieux objets célestes) ou SV (soucoupes volantes); les anglophones utilisent le mot UFO (unidentified flying objects) d'où le terme équivalent pour cette étude: Ufology."

Sur ce point, tous les soucoupistes sont d'accord. Sur d'autres, par contre, les points de vue diffèrent. Les uns n'abordent que le côté scientifique, les autres le côté religieux, d'autres le côté paix universelle, d'autres encore le côté menace, etc.

En présence d'une personne qui appartient à une de ces sociétés, le profane ne peut s'empêcher de poser un tas de questions dont celle-ci: "D'où viennent ces engins et qui transportent-ils?"

Des visiteurs extra-terrestres

"Là encore, répond M. Mac Duff, les soucoupistes sont presque unanimes. L'origine des engins et de leurs occupants — si occupants il y a — est sans aucun doute extra-terrestre. Ils viennent d'une planète autre que la Terre; plus vraisemblablement d'un système stellaire autre que notre système solaire, voire même d'une galaxie autre que notre Voie Lactée. Les créateurs de ces engins sont des êtres supérieurement plus évolués et plus intelligents que les Humains (le fait qu'ils nous visitent en est une preuve), quoique d'une ressemblance morphologique proche de la nôtre d'après les nombreux témoignages authentiques (il existe aussi beaucoup de faux témoignages) de toutes les époques, qui ont été faits sur leur compte. Leur science et leur technologie ont assurément dépassé le stade humain, puisqu'ils

Ce type de soucoupe a été observé plusieurs fois au-dessus de l'île Perrot, notamment par un policier, et au-dessus de Morin Heights, par M. Charles Cadou.



en sont arrivés à voyager dans l'espace à d'incroyables vitesses et à d'incommensurables distances."

Une (presque) confirmation?

Selon M. Mac Duff, il est étonnant de voir comme les gens prennent soudain conscience d'une éventuelle présence extra-terrestre dès lors qu'une autorité ou un gouvernement, sans aller jusqu'à la confirmer, s'y intéresse et ne la nie pas.

"L'exemple le plus frappant, explique-t-il, est très récent. Les Etats-Unis, dernièrement, ont lancé dans l'espace un satellite, "Pioneer 10", en direction des alentours de Jupiter. Or, il a été fait état, dans les médias l'information, que ce satellite en question emportait sur sa coque, bien en évidence, un message pouvant être (qui sait?) intercepté par une civilisation extra-terrestre assez développée pour l'interpréter et, par la suite, établir un dialogue. Ce message, tout le monde l'a vu, représente un homme et une femme nus et un

graphique indiquant la position de la Terre par rapport au centre de la galaxie. Ce geste de la part d'autorités compétentes a été en fait traduit par bon nombre de personnes comme la presque confirmation d'une existence extra-terrestre."

Pourquoi ces visites?

"Dans les jours qui suivirent, de poursuivre M. Mac Duff, les sociétés de recherches sur les OVNI, tant en Amérique du Nord — et au Québec aussi — qu'en Europe, ont enregistré une hausse surprenante d'adhésions nouvelles."

Le profane, encore une fois, lorsqu'il entend parler de la venue de vaisseaux spatiaux extra-terrestres, se pose maintes et maintes questions quant aux motifs de ces visites. Jusqu'à ce jour, les hypothèses avancées pour expliquer, dans l'optique humaine, les raisons de ces visites sont diverses et nombreuses, vraisemblables pour certains, invraisemblables pour d'autres. Une question pourrait répondre à toutes ces questions: quelles sont donc les raisons que l'homme a pour en-

voyer des vaisseaux spatiaux terrestres sur la Lune?

M. Mac Duff, et tous les soucoupistes en général, donnent plusieurs explications à ces visites qualifiées d'extra-terrestres:

— expéditions d'exploration et de reconnaissance des extra-terrestres;

— recherches scientifiques (ou autres) sur Terre à l'insu des humains;

— intentions futures de colonisation de notre planète.

Ces hypothèses partagent les ovniologues en deux clans principaux: les premiers estiment que les extra-terrestres ont décidé d'adopter une politique de non-intervention dans le déroulement normal du destin de l'homme. Pour cette raison, ils ne tiennent pas à "se faire connaître", car cela compliquerait davantage de futures relations avec les Terriens. Les seconds, au contraire, estiment que les extra-terrestres pratiquent une aide furtive, cachée et progressive dans l'évolution de l'homme. Cela afin de lui permettre de découvrir par étape la réalité de l'existence d'êtres semblables à lui dans l'univers.

Quelques exemples récents

RIMOUSKI: le 23 juillet 1971, des objets insolites, de forme ronde et clignotant sans cesse, sont observés dans le ciel, en divers endroits de la région de Rimouski, par plusieurs personnes. L'hypothèse la plus plausible, selon laquelle ces objets sont des satellites artificiels d'origine terrestre, est démentie par le chef du département de physique du Centre d'études universitaires de Rimouski.

CAROLINE DU NORD: Des policiers de trois villes de la Caroline du Nord, révèlent, le 15 mars 1972, avoir aperçu un objet volant non identifié qui planait en cercle puis se déplaçait à grande vitesse sans faire aucun bruit.

KANSAS: la petite ville de Dighton est visitée, le 17 juillet 1972, par un objet volant non identifié en forme d'une grappe de lumières vives d'un rouge ardent, volant au ras du sol et sans bruit.

OUTAOUAIS: le 25 juillet 1972, des résidents de la vallée de l'Outaouais déclarent avoir aperçu des objets volants non identifiés.

MONTREAL: de nombreux Montréalais appellent les stations radiophoniques, le 29 juillet 1972, pour leur signaler la présence, dans le ciel de la métropole, d'objets lumineux bizarres.

Personne n'a pu expliquer ces phénomènes.

Les Québécois sont parmi les plus consciencieux observateurs d'OVNI

Au Québec, il existe plusieurs groupements organisés qui s'occupent à longueur d'année de tout ce qui peut concerner les objets volants non identifiés (OVNI).

Au cours des ans, des courants d'idées différentes ont influencé le but des recherches effectuées par ces groupements, ce qui a permis de les classer dans plusieurs catégories:

A) les groupements qui, tout en ayant à leur actif nombre de collaborateurs pondérés, en sont arrivés à laisser filtrer dans leurs rangs des conceptions religieuses ou mystiques sur le sujet et, ainsi, présentent les extra-terrestres en tant que messies, sauveurs du monde, envoyés de la Terre promise, enseignants pour la préparation d'un âge d'or, d'amour et de sagesse pour les hommes, etc.

B) les groupements dont les adhérents affirment être en contact télépathique (ou autre) continué avec des extra-terrestres qui leur enseignent des préceptes moraux et

vitaux pour la destinée de l'homme.

C) les groupements, semblables aux précédents, dont ceux qui en font partie affirment en plus qu'ils vont régulièrement à bord des soucoupes des extra-terrestres, qu'ils voyagent dans l'espace, qu'ils visitent même les mondes ou les planètes d'origine de ces extra-terrestres.

D) les groupements à tendance strictement scientifique et objective qui progressent dans la voie qu'ils ont prise en s'en tenant toujours au côté concret et véridique de l'étude.

Ces derniers, les plus garants du sérieux avec lequel ils oeuvrent, sont les plus répandus dans le monde et les plus connus. C'est le genre de groupements que l'on rencontre essentiellement au Québec.

Les Québécois et les OVNI

En fait, on peut citer quatre sociétés importantes qui oeuvrent dans la province.

L'une d'elles, la Société de recherches sur les phénomènes mystérieux (SRPM) a son siège à Québec et a des ramifications à travers toute la province. M. Jean Casault, de Québec, en assure la présidence. En trois ans d'existence, elle est parvenue à fonder en quelque sorte des succursales dont les adresses figurent ci-contre. Elle pu-

blier également une revue tous les deux mois dans laquelle on fait état des travaux des membres, des observations et progrès réalisés ailleurs dans le monde en ce domaine. Dans les campagnes comme dans les villes, elle compte bon nombre de correspondants dont le travail consiste à observer le ciel le plus souvent possible. Lorsque ces correspondants ont la chance d'apercevoir un OVNI ou ce qu'ils croient en être un, ils informent alors le centre le plus près de leur domicile.

Enquêtes et rapports

Parfois, la vision d'un OVNI peut être faite par un simple particulier qui n'appartient pas au groupement. Il est fréquent que cette personne alerte les journaux.

Dans un cas comme dans l'autre, le SRPM envoie sur place deux ou trois de ses enquêteurs qui procèdent à des entrevues, rédigent des rapports, prennent des mesures et des photographies des traces (lorsque l'engin s'est posé à terre), font des prélèvements de roches, d'herbe et de feuillage (en vue d'une analyse propre à déceler la radio-activité généralement constatée auparavant par compteur Geiger), etc. Souvent, il arrive qu'en approfondissant l'enquête, les envoyés de la SRPM en arrivent à la conclusion qu'il ne s'agit que d'une farce, d'un ballon atmosphérique

ou d'une perturbation également atmosphérique. Dans d'autres cas, aucune explication ne peut être fournie... si ce n'est qu'il s'agit d'un bel et bien d'un engin de provenance inconnue.

Enquêtes sur le "terrain"

Sur le plan régional, une autre société est fort active: les Citoyens du Cosmos, dont le siège est à Jonquières. Elle est dirigée par M. Yvan Thibault et, malgré son jeune âge, elle est très en avance dans ses observations et ses travaux. Elle publie, aussi, une revue qui crée une étroite collaboration entre ses membres. Ces derniers, en plus d'analyses et d'enquête "sur le terrain", observent avec le matériel dont ils disposent actuellement le ciel de cette région du Saguenay-Lac-Saint-Jean particulièrement sillonné par des OVNI toute l'année.

Dans la métropole, les anglophones ne sont pas restés en arrière. Ils ont mis sur pied une association "The Montreal UFO Study Group". Ce groupement est relativement récent mais déjà il se prépare à entrer en contact avec les groupes francophones afin d'échanger des informations.

Le quatrième groupement important au Québec est en fait américain.

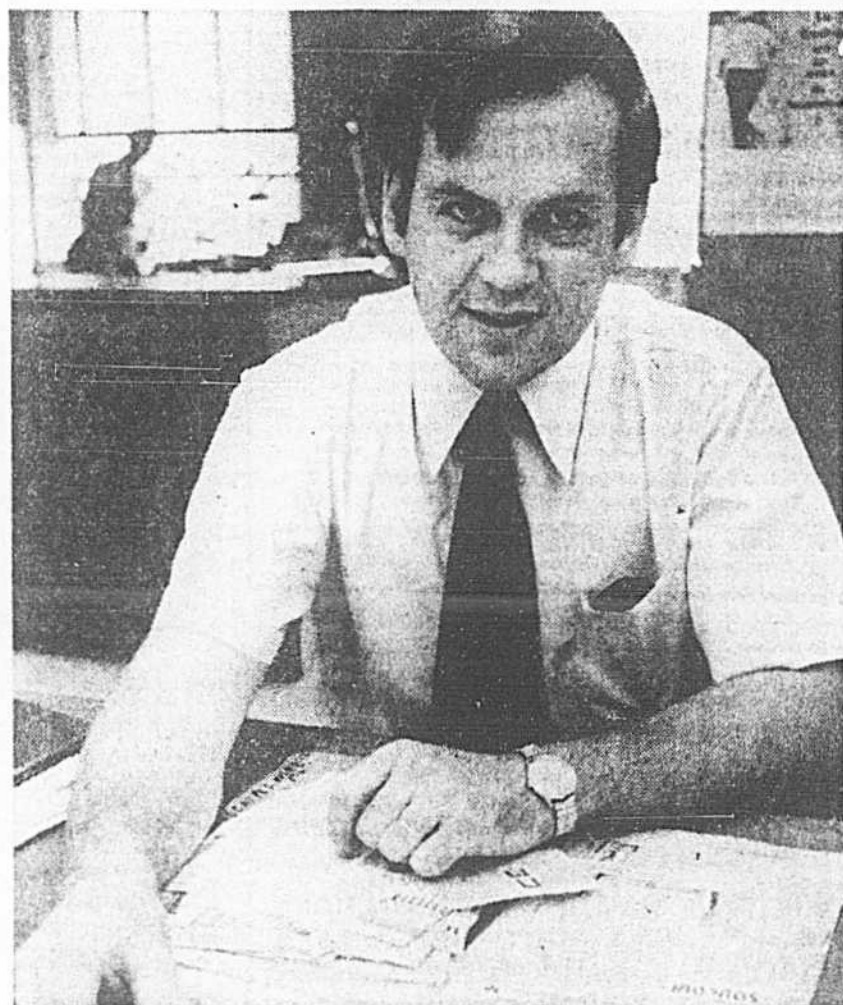
Sa raison sociale: National Investigation Committee on Aerial Phenomena (NICAP) ou Comité national d'investigation des phénomènes aériens. Le siège social est à Kensington, aux Etats-Unis (Maryland).

On ne peut pas dire que les membres du NICAP soient légion au Québec. Quelques individus, pour la plupart des Québécois, en font partie. Leurs travaux consistent surtout en enquêtes et en rapports qu'ils dirigent ensuite vers la centrale de Kensington, centrale qui désormais s'appuie à fusionner avec une autre importante société du genre américaine, "The Aerial Phenomena Research Organization" (APRO), dont le siège est à Tucson (Arizona). Ces deux sociétés représentent les deux groupes primordiaux dans le monde à s'intéresser aux OVNI.

M. Wido Hoville, représentant de NICAP au Québec, nous a donné plusieurs éclaircissements sur ces sociétés tant américaines que québécoises.

Un seul but: la science

"Ces associations, dit-il, sont des corporations privées sans but lucratif qui se dévouent à la recherche



M. Wido Hoville, représentant au Québec du NICAP-APRO: "Un jour, les plus sceptiques seront placés devant l'évidence."

sur les OVNI ainsi qu'aux phénomènes qui s'y rapportent. Les fonds destinés à la marche de ces associations proviennent des cotisations des membres, de la vente des publications, des contributions, des conférences et d'autres sources. Tout l'argent reçu est utilisé à des fins scientifiques et d'éducation. Aucune action commerciale n'est exécutée."

Un des autres buts du NICAP au Québec est d'entrer en relation avec les personnes qui s'intéressent à l'ovniologie à titre privé, individuellement. Car, admet M. Hoville, nombreuses sont ces personnes qui, seules ou à deux ou trois, abattent une énorme besogne et sont, souvent, en avance sur les groupements les plus organisés.

Des soucoupes au sol

Le cas d'un de ces groupuscules fut cité en 1967, celui qui dirigeait alors un M. Jacques Soulières, de Montréal. Après une longue étude et de patientes observations, le groupe Soulières organisait des expéditions, principalement dans les Laurentides, fréquemment visitées par des OVNI. Il arriva, au dire même du chef de ces expéditions, que le groupe eut la possibilité d'observer, à plusieurs reprises, des soucoupes au sol. Des photos

avaient été prises à l'époque, montrant ces soucoupes d'où des tiges métalliques munies de pinces effectuaient des prélèvements de roches et de feuillage. Ces rapports ayant été rendus publics dans les journaux, M. Soulières fut, on s'en doute, harcelé de coups de téléphone et de lettres. Il dut démentir. Il appert qu'aujourd'hui il poursuit ses expéditions pour son propre compte et ne tient pas du tout à faire de révélations quant à leurs résultats.

"Les gens pensent souvent que les OVNI ne doivent être pris au sérieux, conclut M. Hoville, que quand le gouvernement fait une enquête et dépense beaucoup d'argent pour cela, ou quand les journaux publient des histoires à sensation avec de grands titres. Le processus scientifique, cependant, ne travaille pas ainsi. Pour nous, chercheurs et observateurs dans l'ombre, les OVNI n'existent pas seulement quand la presse ou les gouvernements s'y intéressent."

Les deux photos d'OVNI présentées dans cette page ont été authentifiées par "The National Investigation Committee on Aerial Phenomena".



M. Claude Mac Duff, de Montréal, membre de la Société de recherche sur les phénomènes mystérieux. L'origine de ces engins est sans aucun doute extra-terrestre."

Les dernières heures de Montherlant: "Appeler au secours, jamais..."

PARIS (AFP) — En ce début de matinée du 21 septembre, l'écrivain Henry de Montherlant, membre de l'Académie française, comprend définitivement que la cécité le menace. En 1968, il avait subi une blessure à l'oeil gauche, dont il avait promptement perdu l'usage. Depuis lors, la vue de son oeil droit a baissé sans cesse. Depuis 10 jours, sa vue est complètement brouillée.

Son ophtalmologue, le Dr Morax, n'a pas été optimiste: "La rétine n'est plus irriguée, a-t-il dit. Il n'est guère raisonnable d'espérer une amélioration sensible et définitive".

Il est vrai que, depuis 1959, année où il a subi une grave insolation, Henry de Montherlant sent ses forces décliner. L'an dernier, il a subi ce qui fut la plus grande humiliation de sa vie. Il se promenait dans la rue lorsqu'une indisposition l'a terrassé. Il revoyait la chute sur le trottoir, l'atrounement, l'intervention de police secours, la délivrance que fut pour lui l'arrivée dans l'hôpital privé de Neuilly dont il avait donné l'adresse. Depuis quelques jours, il souffre à nouveau de baisses de tension.

A des amis qui lui téléphonent dès le matin, il ne cache pas son état de froid désespoir.

"Ma dernière joie"

Henry de Montherlant dicte une lettre pour le romancier ami et parent Michel de Saint-Pierre: "Appeler au secours, jamais cela ne pourrait sortir de ma gorge". Un peu plus tard, il reçoit le peintre Mac Avoy qui sera son dernier visiteur. Edouard Mac Avoy vient lui présenter les dernières planches qu'il a réalisées pour son roman "Les garçons" dont une édition illustrée doit bientôt sortir. Montherlant est enchanté. "Ma dernière joie", dit-il. Le peintre lui rappelle qu'il lui a promis un article sur l'ensemble de l'illustration du roman. Montherlant ne répond pas.

Il était très sombre, dira ensuite Mac Avoy. Peu à peu en effet, Montherlant se laisse aller à dire en clair ses intentions: "Je ne puis supporter d'être menacé de cécité, mes dispositions sont prises, je me supprimerai". Mais il avait déjà tenu de tels propos devant le peintre en juillet dernier et celui-ci ne croit pas que l'écrivain mettra si vite à exécution sa résolution.

Mac Avoy parti, Montherlant se recueille un moment: il fait son dernier



Henry de Montherlant

bilan: des forces qui déclinent, la solitude, la nuit, la dépendance désormais certaine d'un autre être, garde, infirmière, lui qui n'a jamais pu supporter d'être un "être dépendant". Lui revenant en mémoire les phrases stoïciennes qu'il écrivait naguère dans "Les garçons" sur le mépris de la vie, la grandeur de la mort.

Les grandes fenêtres du salon sont ouvertes sur le Quai Voltaire: rou-

lement incessant des voitures, douce lumière de fin d'après-midi, que bientôt il ne verra plus. C'est alors sans doute que sa résolution jaillit avec évidence: une lettre pour sa secrétaire, une autre pour le greffier du tribunal d'instance afin que les interventions légales soient aussi réduites que possible. Un dernier regard sur la lumière du jour... Henry de Montherlant arme son revolver.

L'enquête de l'agent Goulet est remise au 20 octobre

L'enquête préliminaire de l'agent André Goulet de la police de Ste-Thérèse, accusé de négligence criminelle relativement à la mort de l'adolescent André Vassart, abattu d'une balle lors d'une chasse à l'homme il y a quelques semaines, a de nouveau été remise.

Cette fois, c'est au 20 octobre que l'enquête a été fixée par le juge André Chalout.

Pollution du Saint-Laurent fortes amendes

A l'instar de ses collègues de la cour des Sessions de la paix, le juge Paul Bélanger a déploré, hier, "le comportement absurde et grossier des marins irresponsables qui déversent de l'huile dans les eaux du port de Montréal et ajoutent ainsi à la pollution de l'un des plus beaux fleuves du monde".

"Ceux qui se rendent responsables d'un tel crime, a ajouté le juge Bélanger, polluent non seulement le fleuve, mais polluent aussi les cours de Justice. Il suffirait d'un peu de savoir-vivre, de réflexion et d'honnêteté pour éviter de pareils désastres, à un moment où les S.O.S. contre la pollution se multiplient."

Le juge a fait ces déclarations avant de condamner à des amendes de \$3,000 et de \$2,500 les propriétaires des cargo "Nautilus" et "Rutherie Michaels", qui avaient un peu plus tôt reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir déversé de l'huile dans le port de Montréal.

Les coupables se sont cependant vu accorder un délai d'un mois pour payer lesdites amendes. Si les propriétaires de ces cargos ne respectent pas l'ordonnance de la cour, des ordres de saisie des cargos seront émis.

"L'autocratique" Fernand Lefebvre fortement contesté, en congrès

par Daniel MARSOLAIS

C'est la contestation, avec un petit "c", qui caractérisera cette année l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, qui s'ouvre aujourd'hui, à Montréal, et au cours de laquelle les opposants au régime "autocratique" du président Fernand Lefebvre mettront tout en oeuvre pour faire échouer à l'adoption des nouveaux règlements "antidémocratiques" de la Fédération.

Les représentants de la commission scolaire de Sainte-Foy, qui sont, avec ceux de l'Outaouais et d'autres régions de la province, à l'origine du mouvement d'opposition qui a pris naissance au sein de la FCSQ (il y a environ trois ans, ont profité de leur arrivée hâtive dans la métropole pour exprimer leurs doléances aux media d'information.

Le dossier qu'ils ont constitué n'est guère élogieux pour les dirigeants de la Fédération. Dans ses grandes lignes, il se limite à une critique assez virulente du projet des nouveaux règlements généraux de la Fédération, lequel a reçu l'approbation du conseil d'administration le 15 juillet dernier.

Selon M. Alfred Duchesneau, commissaire et porte-parole autorisé de la commission scolaire de Sainte-Foy, les nouveaux règlements qui doivent être suggérés aujourd'hui à l'assemblée générale constituent "un vrai beau petit bijou de bebelles".

La commission scolaire de Sainte-Foy, qui a pris elle-même l'initiative de créer un comité d'étude chargé d'étudier les nouveaux règlements, en arrive à la conclu-

sion que les modifications apportées à l'ancienne version des règlements sont outrageantes et nettement antidémocratiques.

Non seulement les modifications proposées n'augmentent-elles en rien les pouvoirs d'une assemblée générale déjà fortement démunie à ce chapitre, mais elles vont même jusqu'à faire disparaître les pouvoirs ordinaires reconnus par la loi à toute assemblée générale.

Les seuls pouvoirs conférés à l'assemblée générale se limiteraient à nommer le vérificateur chargé d'examiner les livres, à adopter le montant de la cotisation annuelle, à adopter les règlements ou modifications soumis par le Conseil d'administration, à prendre connaissance du rapport du président de même que de ceux du directeur général, des directeurs de service et du vérificateur.

Point final! L'assemblée générale n'élit même pas son bureau de direction à l'occasion des congrès: selon la constitution de la Fédération, en effet, c'est au Conseil d'administration que revient ce privilège. Pis encore, la correspondance, les dossiers, la correspondance, les dossiers et les procès-verbaux des réunions du Conseil, du bureau de direction et des comités sont ultra-secrets et ne peuvent être consultés que par les conseillers, les membres du bureau ou des comités respectifs.

On est loin des assemblées générales souveraines des organisations syndicales.

Plus de pouvoirs

On remarque que si le projet tend à enlever ou à réduire les pouvoirs des commissaires délégués aux assemblées générales, il est beaucoup plus généreux envers le directeur-général-se-

crétaire, le trésorier, l'archiviste et les directeurs de service. Signalons que le poste de directeur général-secrétaire n'apparaît pas dans l'ancienne version des règlements et tout indique, comme l'ont souligné des commissaires de Sainte-Foy hier, qu'il est expressément créé pour le président actuel, Fernand Lefebvre, lequel on le sait a été défait aux dernières élections scolaires de juin dernier.

N'étant plus commissaire, M. Lefebvre ne peut exercer un autre mandat comme président général de la Fédération. La constitution l'interdit formellement. "En créant ce nouveau poste, M. Lefebvre semble s'assurer une "job" à vie à la Fédération" se s'exclamer un commissaire.

Cette hypothèse semble se confirmer aux articles 73 et suivants du nouveau projet de règlements. On y apprend notamment que le directeur-général-secrétaire est engagé par contrat écrit et qu'il n'est pas nécessaire qu'il soit commissaire d'école ou conseiller. On souligne également que le bureau de direction de la Fédération peut "changer les termes de son contrat quant aux appointements et ou au remboursement des déboursés et autres frais occasionnés par le poste occupé..."

Rien de changé

Les nouveaux règlements, estime M. Duchesneau, ne changent fondamentalement rien à la situation existante. Le vice est dans la loi régissant la Fédération. Selon le conseiller juridique de la FCSQ, Me Mario Du Mesnil, les articles 11 et 12 de cette loi limitent les pouvoirs de l'assemblée générale à adopter les règlements que lui soumet le conseil d'admi-

nistration et faire la nomination d'un vérificateur. C'est tout.

Il convient donc, estiment les commissaires de Sainte-Foy, de refondre cette loi avant d'entreprendre une réforme des règlements.

Il est temps, concluent-ils, "que les dirigeants se mettent dans la tête que la Fédération appartient aux commissions scolaires et non au ministère de l'Éducation." "Définitivement révolue l'époque où on affirmait qu'étaient un organisme de services, la Fédération risquait de devenir un organisme de pression si elle se mettait à fonctionner démocratiquement..."



Récompense de \$5,000

La Sûreté du Québec recherche deux individus en rapport avec la mort de Pierre Giard, 28 ans, trouvé assassiné, le 29 juillet dernier, à Drummondville. La famille de la victime offre une récompense de \$5,000 pour la capture des suspects qui sont âgés d'environ 20 ans.



EMPLOIS

Comme elle, des milliers de femmes et de jeunes filles ont trouvé un emploi grâce aux petites annonces. Quel que soit le travail que vous ayez à offrir, annoncez-le dans le groupe "600 — EMPLOIS".

Téléphonez au 87-47-111

Les petites annonces de la presse



MESSE ANNIVERSAIRE

Pour ton mon Albert, époux et père, une messe sera célébrée le 24 septembre à 11h30, en l'église Ste-Clothilde, pour souligner ce cruel départ soudain et inopiné, qui nous laisse si éplorés. La présence en moi demeure, ton souvenir à jamais vivant en mon cœur qui ne bat qu'à ton rythme. Denise et Albert-Claude. Tes enfants et moi nous nous unissons en priant pour ton âme. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

Alfred Dallaire Inc. 11813 rue Notre-Dame est, P.A.T. pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Demandez sans obligation notre brochure gratuite: "Comment choisir votre monument de famille". Ou, téléphonez, une auto passera vous chercher sur demande.

naissances-décès-remerciements-in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

BECHARD (Jean) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Jean Bechard, époux de Cécile Tallion. Les funérailles auront lieu le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

BERNARD (Thérèse) — A Valleyfield, le 21 septembre 1972, à l'âge de 53 ans, est décédée Mme Claude Bernard, née Thérèse Cadieux, elle laisse outre son époux 2 filles et 1 fils: Marie, infirmière, Louise et Claude, étudiants, demeurant 39 rue Armasse. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

CERE (Gérard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Gérard Céré, Chevalier-de-Colomb, 4e degré (Assemblée de Dolard), époux de Jeannette Durocher. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

COUDRE (Albertine) — A Ville de Laval, le 22 septembre 1972, à l'âge de 86 ans, est décédée Albertine Roch, épouse de feu Alfred Coudre, autrui de la rue Parc Lafontaine. Elle laisse dans le deuil sa sœur, Mme Alice Roch, Michèle, épouse de Paul-Émile, et ses frères, M. et Mme Roland Roch, M. et Mme Maurice Roch, M. et Mme Anaïs Roch, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

COUSINEAU (Emilie) — A Ste-Dorothée, le 21 septembre 1972 à l'âge de 75 ans est décédée Emilie Cousineau, épouse de feu Diana Bigus, demeurant 75, rue Principale, Ste-Dorothée. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

DECHAINE (Benoit) — Accidentellement à Montréal, le 22 septembre 1972, à l'âge de 13 ans, est décédé Benoit Dechaîne, fils de Claudien Dechaîne et de Monique Tranchemontagne. Les funérailles auront lieu mardi le 26 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

DESLAURIERS (Fabienne) — A Ste-Lambert, le 22 septembre 1972 à l'âge de 52 ans est décédée Mme veuve Guy Deslauriers, née Fabienne Choquette, autrui de la rue Principale, Ste-Lambert. Les funérailles auront lieu mardi le 26 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

DESPORTEUX (Joseph) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Joseph Desporteux, époux de feu Alma Tremblay, demeurant Notre-Dame-des-Ânges, Cte Portneuf. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

DROLET (Florence) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Robert Drolet, née Florence Daigne, épouse de Denis, Marceline, Diane, Michel. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

DUHAINE (Jacques) — A Montréal le 21 septembre 1972, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Jacques Duhaime, fils de feu Anselme Duhaime et de feu Julie Levesque. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

FERRATTE (Jean-Yves) — A Pointe aux Trembles, le 22 septembre 1972, à l'âge de 20 ans, est décédé M. Jean-Yves Ferratte, fils de Théo Ferratte et de Fernande Bujold. Il laisse 2 frères: Pierre et Alain, sa sœur Claudette. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

GAGNE (Elise) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme veuve Proclus Gagné, née Elise Prévost; demeurant rue Desmarceaux. Mère de Mme Guy Turcotte (Jacqueline), Mme Gilles Savard (Colette) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

GUILBAULT (Eugénie) — A Montréal, le 21 septembre 1972 à l'âge de 77 ans est décédée Mme veuve Paul-Émile Guilbault, née Eugénie Guilmet, mère de Jean-Paul, Mme Monique Lafontaine et Marc. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

HINSE (Isabelle) — A Montréal, le 22 septembre 1972, à l'âge de 61 ans et 6 mois, est décédée Mlle Isabelle Hinse, fille de Yvon Hinse et de Francine (Jacqueline) Hinse. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

LANGLOIS (Marie-Louise) — A Montréal, le 22 septembre 1972, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Arthur Langlois, née Marie-Louise Leboeuf, mère de Jean-Marie, Lucien, Robert, André, Roger, Mme Marcel Séguin (Marguerite), Mme Robert Henri (Madeleine) et François, lui survit un frère, Louis. Les funérailles auront lieu mardi le 26 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

LAURENT (Louis) — Accidentellement à Ormstown, le 22 septembre 1972, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Philippe Laurent, née Louise Proulx, demeurant 1259 Lac St-Louis, ville de Ste-Justine. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

MARTIN (Azarie) — A Montréal, le 20 septembre 1972 à l'âge de 66 ans est décédé M. Azarie Martin époux de Jeanne Moreau, autrui de Mont-Carmel, comté Kamouriscan, 2256 Boreaux. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

FOUNTEINE (Marcel) — Le 21 septembre 1972, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Marcel Fontaine, industriel, autrui de Montréal, il était âgé de 63 ans. Il laisse dans le deuil, son épouse, née Germaine Lippé, une fille, Suzanne, un gendre, M. Jean Guibault, agronome, 3 petits-enfants: Paul-André, Marie-Élaine et Jean-René, ses frères et sœurs: Berthe, Thérèse, Henri, Alice (Mme Gilles Perreault), Jacqueline (Mme Estmond Drouin), Laurent, tous de Montréal et Rita (Mme Duncan Cameron) de Toronto. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

GAGNE (Elise) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme veuve Paul-Émile Gagné, née Elise Prévost; demeurant rue Desmarceaux. Mère de Mme Guy Turcotte (Jacqueline), Mme Gilles Savard (Colette) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

GUILBAULT (Eugénie) — A Montréal, le 21 septembre 1972 à l'âge de 77 ans est décédée Mme veuve Paul-Émile Guilbault, née Eugénie Guilmet, mère de Jean-Paul, Mme Monique Lafontaine et Marc. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

HINSE (Isabelle) — A Montréal, le 22 septembre 1972, à l'âge de 61 ans et 6 mois, est décédée Mlle Isabelle Hinse, fille de Yvon Hinse et de Francine (Jacqueline) Hinse. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

LANGLOIS (Marie-Louise) — A Montréal, le 22 septembre 1972, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Arthur Langlois, née Marie-Louise Leboeuf, mère de Jean-Marie, Lucien, Robert, André, Roger, Mme Marcel Séguin (Marguerite), Mme Robert Henri (Madeleine) et François, lui survit un frère, Louis. Les funérailles auront lieu mardi le 26 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

LAURENT (Louis) — Accidentellement à Ormstown, le 22 septembre 1972, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Philippe Laurent, née Louise Proulx, demeurant 1259 Lac St-Louis, ville de Ste-Justine. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

MARTIN (Azarie) — A Montréal, le 20 septembre 1972 à l'âge de 66 ans est décédé M. Azarie Martin époux de Jeanne Moreau, autrui de Mont-Carmel, comté Kamouriscan, 2256 Boreaux. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

ROSS (Antoinette) — A Montréal, le 22 septembre 1972, à l'âge de 64 ans et 7 mois, est décédée Mme Antoinette Hubert, épouse de feu Honoré Ross, Elle laisse ses 3 fils: Robert, Bernard, Pierre; ses brux: Ninon et Lise. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

SAVARD (Graziella) — A Montréal-Nord, le 21 septembre 1972 à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Arthur Savard, née Graziella Auchu. Elle laisse dans le deuil trois filles et trois garçons ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

STUART (Campbell Arthur) — A Londres, Angleterre, le 14 septembre 1972, dans sa 86e année, est décédé Sir Campbell Stuart, G.C.M.G., K.B.E., K. St.J., LL.D., fils de feu Ernest Henry Stuart et de feu Letitia Mary Brodgers, frère de feu Henry Chandos Bruce et de feu Ernest Douglas Connal. Ils étaient tous deux de Montréal. Il laisse dans le deuil, ses neveux: Campbell, d'Ottawa et Oskil, de St-Lambert; ses nièces: Mary, de Montréal. Le deuil est mortelle est exposé à la maison funéraire, Wray, Walton, Wray, 1734, rue de la Montagne, à partir de samedi, 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

ROSS (Antoinette) — A Montréal, le 22 septembre 1972, à l'âge de 64 ans et 7 mois, est décédée Mme Antoinette Hubert, épouse de feu Honoré Ross, Elle laisse ses 3 fils: Robert, Bernard, Pierre; ses brux: Ninon et Lise. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

SAVARD (Graziella) — A Montréal-Nord, le 21 septembre 1972 à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Arthur Savard, née Graziella Auchu. Elle laisse dans le deuil trois filles et trois garçons ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

STUART (Campbell Arthur) — A Londres, Angleterre, le 14 septembre 1972, dans sa 86e année, est décédé Sir Campbell Stuart, G.C.M.G., K.B.E., K. St.J., LL.D., fils de feu Ernest Henry Stuart et de feu Letitia Mary Brodgers, frère de feu Henry Chandos Bruce et de feu Ernest Douglas Connal. Ils étaient tous deux de Montréal. Il laisse dans le deuil, ses neveux: Campbell, d'Ottawa et Oskil, de St-Lambert; ses nièces: Mary, de Montréal. Le deuil est mortelle est exposé à la maison funéraire, Wray, Walton, Wray, 1734, rue de la Montagne, à partir de samedi, 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

TAILLEFER (Edouard) — A Montréal, le 21 septembre 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edouard Taillefer, époux de Yvonne Vézina. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons.

les TRIBUNAUX

L'accusé trouve grâce devant le juge, tandis que la Couronne trouve son histoire farfelue

par Léopold LIZOTTE

L'important, pour un accusé, c'est que le juge accorde foi à son "histoire". Que les autres en rient, qu'ils la traitent même de farfelue, de loufoque ou d'in vraisemblable, cela n'a pas tellement d'importance.

En fait, tellement peu qu'après une quarantaine de minutes d'un témoignage marqué constamment par les sourires et mêmes les rires de l'assistance, M. Tibor Karponay, impliqué dans le transport d'une cargaison d'héroïne évaluée à \$5,000,000, a été libéré de son enquête préliminaire de la double accusation de conspiration et de trafic de 8.5 kilos de cette drogue, par le juge Henri Masson-Loranger, qui l'a cependant envoyé à son procès pour une autre accusation portant sur une quantité d'environ 5 kilos.

Le prévenu avait été appréhendé le 13 juillet à l'entrée du pont-tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine, alors qu'il revenait de Québec avec un sac plein de cette drogue, qu'il était allé cueillir dans un motel de Québec.

Sa voiture formait alors littéralement un "convoi" avec celles occupées par l'un ou l'autre des cinq autres accusés, mais, dès le début de son témoignage, il a déclaré solennellement qu'il n'avait jamais rencontré aucun de ceux-là, auparavant.

Ceci dit, il révéla que c'est un... archéologue qui est professeur d'université en Afrique du sud, et qui a des pieds-à-terre à Mexico et à Toronto, qui lui avait demandé le petit service d'aller cueillir dans la Vieille Capitale un sac qui, selon ce qu'il a compris, devait contenir des bijoux entrés en contrebande au Canada.

Des barbus et des moustachus

Il ne put refuser ce service à un vieil ami de quinze ans, et d'autant plus que ce dernier lui offrait \$500 pour son voyage, toutes les dépenses étant par ailleurs payées complètement.

Mais comme le dernier mot d'ordre tardait à venir, et qu'il devait continuer à s'absenter de son travail, il réclama plutôt \$1,000 pour son travail. Et il fut convenu que l'autre \$500 lui serait versée sur livraison.

Une livraison qui n'eut jamais lieu, puisqu'à son arrivée à Boucherville, sa voiture devait être entourée par une "gang de barbus et de moustachus en T-Short", qu'il ne prit évidemment pas pour des policiers.

C'est donc là la raison pour laquelle il se cantonna un moment dans sa voiture, d'où on le délogea finalement à la pointe du revolver.

"Et puis après tout, dit-il, je voulais défendre mes bijoux."

Si, par ailleurs, lors de son passage aux quartiers-généraux de la Gendarmerie royale, il n'a pas voulu donner d'explications aux policiers, c'est qu'il ne savait pas où il se trouvait.

"La voiture dans laquelle on m'avait amené, dit-il, s'était engouffré dans le sous-sol d'une banque, personne n'était costumé, et, à un certain moment, j'ai même pensé que l'un des accusés que je vois aujourd'hui était en fait un agent."

Puis, à la fin de son témoignage, son procureur, Me Sydney Leithman lui fait révéler que le seul policier à qui il a effectivement parlé a mis fin à la conversation en l'invectivant.

Du toit au sous-sol

Contre-interrogé par Me Réjean Paul, le procureur de la police fédérale, Karponay déclare tout d'abord qu'il fait dans les toitures.

Mais, peu après, on apprend qu'il tire plutôt sa subsistance d'un emploi d'homme-à-tout-faire à mélanger, dans le sous-sol d'un immeuble du Vieux Montréal.

"Là, dit-il, je suis à la fois cuisinier, laveur de vaisselle, barman et... gerant. Et je "prends" de \$100 à \$175 pour ma subsistance sur les profits."

— Pourquoi a-t-il accepté si facilement... d'aller à Québec?

Rapidement, il répond à Me Paul: "Si vous viviez chez moi, et fréquentiez les gens que je fréquente, vous n'auriez pas hésité, vous non plus".

Par contre, ajoute-t-il, si j'avais su que c'était de l'héroïne qu'Alex m'envoyait chercher, je lui aurais donné une claque sur le museau. Et, incidemment, si vous le retrouvez, amenez-moi le pour que je le fasse".

Se décrivant comme très économe, le prévenu est amené par la suite à révéler comment il a pu se payer un voyage de quinze jours à Mexico et Taxco, avec son copain Alex, l'an dernier.

Le prévenu ramène tout d'abord la durée de ce voyage à huit jours, sans qu'on sache pourquoi.

Un "pari" payé d'avance par le perdant...!

Puis il explique que ce voyage, il l'a gagné, à la suite d'un pari avec ce même et généreux Alex, qui, lors de ses visites à Montréal, lui donnait une vingtaine de dollars pour tenter sa chance aux courses.

"Je ne sais pas si c'est un "homo", ajouta-t-il, à l'hilarité générale, il ne m'a jamais fait d'avances, mais il semblait fort "striké" sur moi."

Puis il soutient qu'il n'a donc pas déboursé un cent pour ce voyage.

— Mais qui a payé, lui demande Me Paul.

"Alex".

— Alors il vous a payé d'avance le montant du pari?

"C'est cela".

— Et quel sorte de pari?

"Il soutenait que je pourrais passer n'importe quoi à la frontière Mexique-Etats-Unis. J'ai donc apporté des aspirines avec moi, on m'a arrêté, et on a découvert que ce n'était pas de la drogue. Mais on m'a bien recommandé de ne pas recommencer la même blague."

Le témoin révèle qu'il avait été ainsi arrêté alors qu'il était arrêté à Houston, où il voulait voir une partie de baseball.

"J'en ai assez", déclara Me Paul, qui, quelques minutes plus tard, devait décrire le témoignage de l'inculpé comme absolument farfelue et incroyable.

Me Leithman, lui, déclara que la déposition de son client pouvait être colorée, mais qu'elle était plausible.

Et le juge, après quelques heures de réflexion, soutenait à son tour qu'elle pourrait éventuellement mener un jury à donner le bénéfice du doute à l'inculpé et qu'il le libèra.

C'est alors que le procureur de la Gendarmerie Royale clamait qu'on allait demander au ministre de la justice l'émission d'un "preferred indictment" pour envoyer quand même l'accusé aux Assises, pour y subir son procès, en dépit de la décision de la cour.

Disparue



La Sûreté du Québec est présentement à la recherche de Jacynthe Bellefleur, 14 ans, 251 rue King-George, à Kénogami, qui est disparue de son domicile depuis le 4 août dernier. Elle mesure cinq pieds et quatre pouces, pèse 140 livres, a les yeux verts et les cheveux châtain. Elle a l'apparence d'une fille de 18 ans. Les informations à son sujet peuvent être transmises à tous les postes de la SQ.

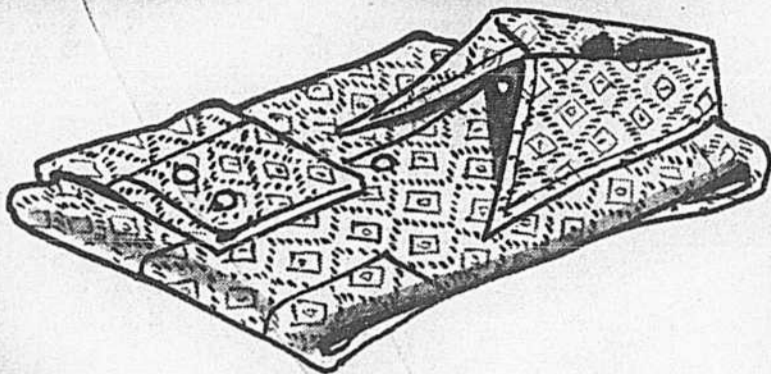
Augmentation des échanges sino-russes

Les échanges commerciaux entre la Chine et l'URSS continuent à croître en dépit des difficultés politiques entre les deux pays. Selon des chiffres cités dans des émissions en chinois de la radio de Moscou captée à Hong-Kong les échanges commerciaux sino-soviétiques ont augmenté de 230 pour cent de 1970 à 1971 et devraient augmenter en 1972 de 70 pour cent par rapport à l'an dernier. Cette année ces échanges devraient représenter 240 millions de roubles. Au cours des trois dernières années, trois accords commerciaux de base ont été signés entre les deux pays, le dernier datant du 13 juin 1972.

444

DUPUIS

**10 OFFRES
HORS PAIR
1 SEUL
BAS PRIX
Composez
842-6171**



Grand soldé de chemises

Polyester et coton, pressage permanent, col à pointes mode, manches longues, poignets 2 boutons. Motifs géométriques sur fond blanc. Bleu/blanc, Brun/blanc, rose/blanc. 14 1/2 à 15 1/2, manches 32; 14 1/2 à 17, 33; 15 à 17, 34.

Quantité limitée. Second choix de couleur **444 ch.**
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 620

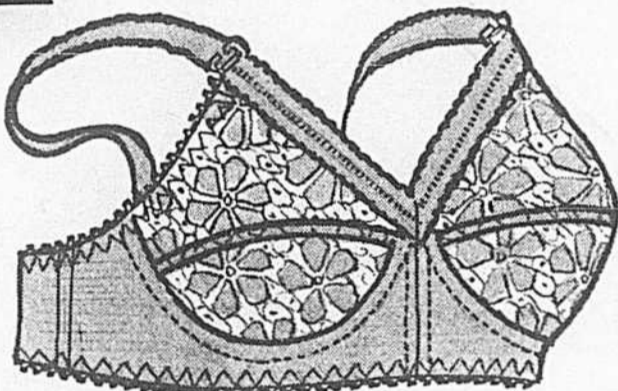


Jeans pour garçons

En denim, passants à ceinture, poches western, jambes larges. Marine, 8 à 18.

444 ch.

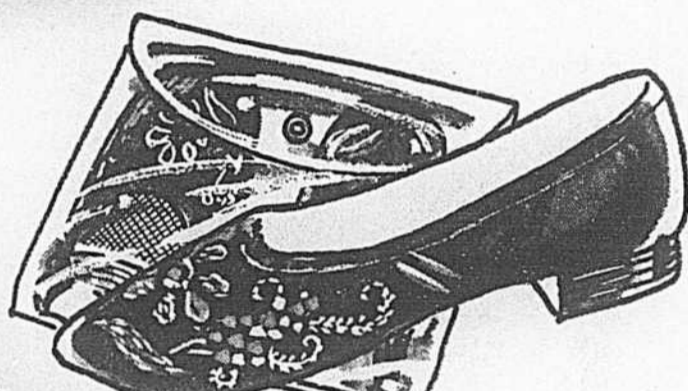
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 660



Soutiens-gorge Warner's

Modèle bandeau. Bonnets en dentelle, dos et côtés en Lycra*, bretelles extensibles et réglables. Blanc. A) 32 à 36; B, C) 32 à 38.

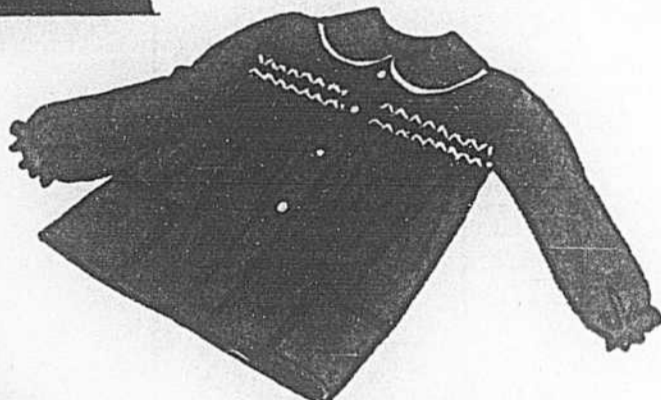
Valeur de 5.50 **444 ch.**
DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 360



Petits souliers tout-aller

Pratiques légers et confortables. Fabrication canadienne. Empeigne en vinyle double. Noir, beige ou bourgogne. 6-6 1/2-7-7 1/2-8-8 1/2.

Valeur de 5.00. La paire **444 ch.**
Veuillez mentionner un second choix de couleur
DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 370



Blouses d'artistes

Pour protéger les vêtements des artistes en herbe...65% polyester, 35% coton. Col rond, manches longues avec élastique aux poignets. Motif de fantaisie sur l'empiècement. Bleu, 4 x 6x.

Valeur de 5.00 **444 ch.**
DUPUIS — TROISIEME — RAYON 430

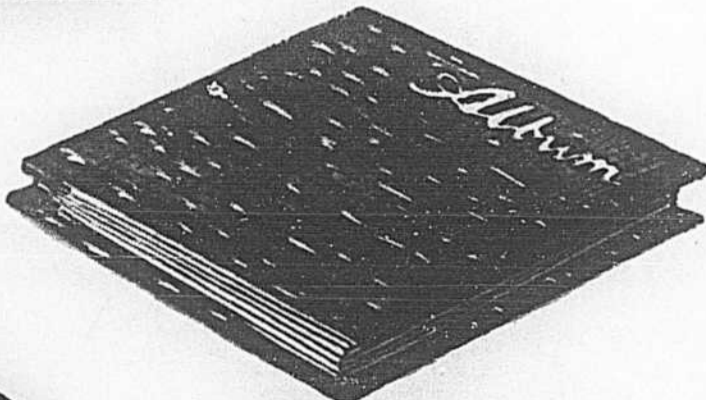


Collants pour jeunes filles

En nylon extensible, élastique à la taille. Marine, vert, rouge vin, brun, beige. Tailles 6-8, 7-10, 10-12, 12-14.

Valeur de 2.00 ch. **3 pour 444 ch.**
DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 550

Même style que ci-dessus. Tailles 35-46. Blanc, marine, rouge, vert, brun. **4 pour 444 ch.**
Valeur de 1.70 ch.
DUPUIS — TROISIEME — RAYON 430



Albums pour photos

Couverture recouverte de toile, inscription "Album" en lettres métalliques ton or, feuilles magnétiques autocollantes, format 9 1/2 x 11 1/2 pouces. Jusqu'à épousément du stock.

Paquet de cinq feuilles supplémentaires 1.98 ch. **444 ch.**
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 280



Miroirs "POP"

Miroir très moderne, prêt à être collé sur toute surface propre. Noir, rouge, orange, 11 1/2 x 11 1/2 pouces.

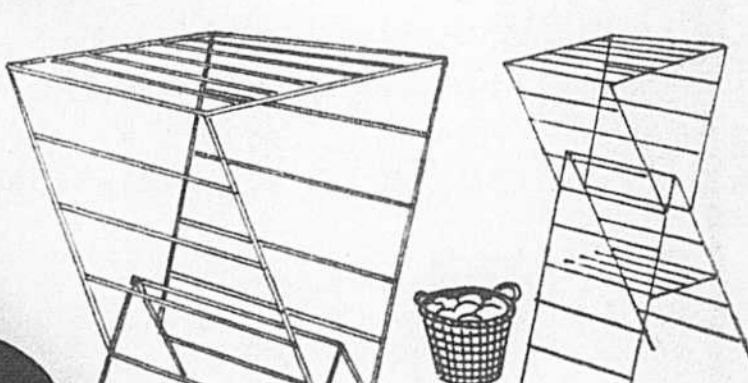
2 pour 444 ch.
DUPUIS — QUATRIEME — RAYON 810



Chaudes couvertures Esmond

De première qualité. En polyester et rayonne, motif de fleurs, bordure de nylon. Rose, bleu, ton or, 72 x 90 pouces.

Valeur de 8.98 **444 ch.**
DUPUIS — CARREFOUR DES ECONOMIES — RAYON 1146



Séchoirs à linge, en métal

Se pliant facilement pour le remisage, ce séchoir intérieur équivaut à 50 pieds de corde.

Valeur de 5.49 **444 ch.**
DUPUIS — TROISIEME — RAYON 780

Maintenant une réalité: Place Dupuis — au coeur même du métro — Berri-de Montigny